

***Rapport global 2020 sur l'exécution
des obligations de service public de transport
de voyageurs en Wallonie en exécution de
l'article 7 du Règlement Européen
1370/2007***

Etabli par l'Autorité Organisatrice du Transport

CONTACT

SPW Mobilité & Infrastructures
Autorité Organisatrice du Transport
Bd du Nord 8
B - 5000 NAMUR

<http://mobilite.wallonie.be/aot>

Table des matières

I. Base légale du rapport	3
II. Contexte wallon	4
1) Contexte institutionnel	4
2) Contexte stratégique	4
III. Acteurs	5
1) L'Opérateur interne : l'Opérateur de Transport de Wallonie (OTW)	5
Création	5
Missions	5
2) L'Autorité Organisatrice du Transport (AOT)	8
IV. Droits exclusifs sur l'établissement et le fonctionnement de services publics de transport réguliers en Wallonie	9
1) Droits exclusifs de l'OTW	9
2) Opérateurs actifs en Wallonie sur le marché du transport régulier de personnes par autobus en sous-traitance	9
V. Contrat de service public (CSP)	10
1) Obligations de service public et autres missions déléguées	10
2) Objectifs stratégiques contractuels	11
3) Suivi d'exécution du contrat de service public : respect des principales échéances prévues au contrat	12
4) Evolution de l'offre kilométrique des obligations de service public	12
VI. Exécution des obligations de service public en 2020 – aspects quantitatifs	13
VII. Financement des obligations de service public en 2020	13
1) La compensation versée par la Wallonie	13
2) Les recettes commerciales	14
VIII. Impact de la crise sanitaire COVID-19	15
1) Impact sur la demande de mobilité et sur la fréquentation des services réguliers	15
2) Impact sur l'offre de services réguliers	15
3) Impact financier	15
4) Perspectives	15

Annexes

- Annexe 1 : Liste des lots sous-traités ;

- Annexe 2 : Réalisation des missions de l'OTW ;
- Annexe 3 : Actions et projets mis en œuvre pour réaliser les objectifs stratégiques du contrat de service public 2019/2023 et indicateurs clés ;
- Annexe 4 : Liste des lignes essentielles par bassin de mobilité ;
- Annexe 5 : Suivi des principales échéances liées à la mise en œuvre des obligations du contrat de service public 2019/2023 - état des lieux au 31/12/2020 ;
- Annexe 6 : [Rapport annuel 2020 de l'OTW](#) ;
- Annexe 7 : Impact COVID – extrait du rapport d'exécution de l'OTW.

I. Base légale du rapport

Le présent rapport est établi en exécution de l'article 7 du Règlement européen 1370/2007 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route, et abrogeant les règlements (CEE) 1191/69 et (CEE) 1107/70 du Conseil, dont voici un extrait :

Chaque autorité compétente publie, une fois par an, un rapport global sur les obligations de service public relevant de sa compétence. Ledit rapport précise la date de début et la durée des contrats de service public, les opérateurs de service public retenus ainsi que les compensations et les droits exclusifs qui leur sont octroyés en contrepartie. Le rapport fait une distinction entre le transport par autobus et le transport par chemin de fer, il permet le contrôle et l'évaluation de l'efficacité, de la qualité et du financement du réseau de transport public et donne, le cas échéant, des informations sur la nature et l'ampleur de tous les droits exclusifs accordés. Le rapport prend également en compte les objectifs stratégiques fixés dans les documents exposant la politique en matière de transports publics dans l'État membre concerné.

L'article 2.b du Règlement précise que l'autorité compétente est toute autorité publique qui a la faculté d'intervenir dans les transports publics de voyageurs dans une zone géographique donnée, ou tout organe investi d'un tel pouvoir. En vertu de l'article 36 quinquies du décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne, le Gouvernement wallon est l'autorité compétente pour le territoire wallon. Le rôle à jouer par le Gouvernement wallon dans ce cadre est réparti entre le Gouvernement lui-même et l'Administration et plus particulièrement en son sein l'Autorité Organisatrice du Transport, dont il sera question ci-dessous.

Le Règlement 1370/2007 s'applique à l'exploitation nationale et internationale de services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et autres modes ferroviaires et par route, à l'exception des services qui sont essentiellement exploités pour leur intérêt historique ou leur vocation touristique.

Les transports publics de voyageurs sont les services de transport de voyageurs d'intérêt économique général offerts au public sans discrimination et en permanence ; autrement dit, il s'agit des services de transport réguliers.

II. Contexte wallon

1) Contexte institutionnel

La Wallonie ou Région wallonne est une région fédérée à pouvoir législatif, dotée d'instances et de compétences propres au sein de l'État fédéral belge. Créée en 1970, elle a vu ses institutions mises en œuvre concrètement en 1980. Depuis, les réformes de l'État de 1988, 1993, 2001 et 2014 n'ont cessé d'accroître son autonomie et d'étendre son champ de compétences. Celles-ci sont mises en œuvre par le Parlement de Wallonie et le Gouvernement wallon, secondés par le Service Public de Wallonie, les Organismes d'intérêt public et le médiateur. Ses compétences actuelles sont: l'économie, l'emploi, la formation, la recherche, le commerce extérieur, le logement, l'action sociale, la santé, l'aide aux personnes, la famille, les allocations familiales, l'aménagement du territoire, les travaux publics, les transports, la mobilité, l'énergie, les pouvoirs locaux, les infrastructures sportives, le tourisme, l'environnement, l'eau, l'agriculture, la rénovation rurale, la conservation de la nature et les relations internationales dans le cadre des matières régionales. La population wallonne au 1^{er} janvier 2021 est de 3.648.206 habitants, pour une densité de population de 216 habitants au km².

La Wallonie a modifié l'encadrement du transport public sur son territoire par le décret du 29 mars 2018 réformant la gouvernance au sein de la Société régionale wallonne du Transport et modifiant le décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne.

Le présent rapport est le deuxième rapport wallon établi en exécution de l'article 7 du Règlement 1370/2007 par l'Autorité organisatrice du Transport (AOT), dont les missions sont décrites plus loin dans ce rapport.

Il porte par ailleurs sur la deuxième année d'exécution du contrat de service public Wallonie-Opérateur de transport de Wallonie (OTW) 2019-2023, conclu parallèlement à une opération de fusion-absorption de 5 entités juridiques sous-régionales pour former un opérateur wallon unique actif sur l'ensemble du territoire wallon.

2) Contexte stratégique

La vision FAST¹ de la Région wallonne prévoit une croissance de la part modale du transport public de 4 à 10 % à l'horizon 2030, avec une ambition intermédiaire d'atteindre 5% à l'horizon 2023/2024.

Cette vision a été traduite par la Stratégie Régionale de Mobilité (SRM)² en une série de chantiers à mener en matière de développement de l'offre de mobilité, de maîtrise de la demande et d'évolution de la gouvernance.

La vision Fast 2030 et la SRM ont été adoptées en mai 2019 (par le précédent Gouvernement Wallon) et ont été confirmé dans la Déclaration de Politique Régionale 2019-2024 (DPR)³ du nouveau Gouvernement, installé depuis le mois de septembre 2019.

¹ <http://mobilite.wallonie.be/files/eDocsMobilite/politiques%20de%20mobilit%C3%A9/FAST%20Mobilite%20Wallonie%202030.pdf>

² http://mobilite.wallonie.be/files/eDocsMobilite/politiques%20de%20mobilit%C3%A9/SRM_PERSONNES_2019.pdf

³ https://www.wallonie.be/sites/default/files/2019-09/declaration_politique_regionale_2019-2024.pdf (chapitre 16, pp 65-69)

III. Acteurs

1) L'Opérateur interne : l'Opérateur de Transport de Wallonie (OTW)

Création

Le décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne s'applique et prévaut sur tout autre texte, à l'exception de la Constitution. Il prévoit notamment que :

- *Il est créé un Opérateur de Transport de Wallonie, ci-après dénommé « OTW », dont le siège social est établi à Namur.*
- *L'OTW a pour objet l'étude, la promotion, l'établissement et l'exploitation des services de transport public des personnes.*
- *L'exploitation de services réguliers (...) est soit attribuée directement à un opérateur interne, soit attribuée par voie de mise en concurrence dans le respect de la réglementation sur les marchés publics en vigueur.*

L'OTW est un opérateur interne au sens du règlement 1370.

L'exploitation des services de transport réguliers de personnes en Région wallonne a fait l'objet d'un contrat de service public entre la Région et l'OTW 2019-2023 qui précise :

L'OTW est désigné par le Gouvernement comme opérateur interne chargé de prêter, sur le territoire de la Région wallonne, conformément au règlement 1370/2007, les services de transport public par autobus et par mode ferroviaire (métro ou tramway) de voyageurs offerts au public sans discrimination et en permanence.

Dans ce cadre, les services de transports publics de personnes couvrent les services de transport réguliers de voyageurs, c-à-d les services visés par le Règlement 1370/2007.

Le contrat de service public précise que les obligations de service public comprennent :

- L'établissement et le fonctionnement de services publics de transport réguliers de voyageurs sur le territoire de la Région wallonne qu'ils soient prestés directement par l'OTW ou sous-traités par ce dernier à des tiers ;
- L'établissement et la réalisation des investissements d'exploitation nécessaires à la fourniture de ces services.

Les services de transport visés sont cantonnés au territoire de la Région wallonne à l'exception des services d'arrivée et de départ de certaines lignes (lignes sortantes).

Missions

L'OTW est une personne morale de droit public régie par le décret du 21 décembre 1989 relatif aux services de transport public de personnes en Région wallonne, par le Décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, par le code des sociétés et par ses statuts figurant en annexe de l'Arrêté du Gouvernement Wallon portant approbation de la fusion des sociétés du Groupe TEC et des statuts modifiés et coordonnés du Groupe TEC.

L'OTW a pour objet l'étude, la conception, la promotion, la coordination, l'établissement et l'exploitation des services de transport public des personnes.

Il a pour missions :

1. de proposer au Gouvernement :
 - a) les structures tarifaires applicables aux transports publics de personnes ;
 - b) le plan de transport détaillé, comprenant notamment les lignes, les itinéraires, les horaires et les arrêts, et la stratégie marketing, sur la base de l'offre définie par l'autorité organisatrice de transport, permettant de concrétiser la politique d'accessibilité au territoire et l'atteinte des objectifs fixés par l'autorité organisatrice du transport ;
2. au nom du Gouvernement, de définir la politique commerciale applicable aux transports publics de personnes ;
3. d'assurer l'information de la clientèle, y compris de la clientèle potentielle ;
4. d'acquérir les installations, le matériel roulant, l'équipement, l'outillage et, en général, tout moyen nécessaire à la réalisation de sa mission ;
5. de recruter le personnel et d'en assurer la gestion ;
6. d'acquérir, d'aliéner ou de louer tous biens mobiliers et immobiliers nécessaires pour l'accomplissement de sa mission ;
7. moyennant l'accord préalable du Gouvernement, de vendre ou de céder des biens immobiliers acquis entièrement ou partiellement au moyen de subventions de la Région wallonne ;
8. d'examiner les projets de services réguliers spécialisés ;
9. d'assurer la promotion de ses services ;
10. de réaliser le programme d'investissements arrêté par le Gouvernement en matière d'infrastructure de transports publics et pour lesquels l'OTW bénéficie de subventions selon les modalités arrêtées par le Gouvernement, les biens ainsi subventionnés étant, de plein droit et sans indemnité, transférés à la Région wallonne en cas de dissolution de l'OTW ;
11. d'assurer, pour ce qui le concerne, les relations avec la SNCB ou tout autre organisme national ou international de transports publics, notamment, en vue de concrétiser les objectifs d'intermodalité fixés par l'autorité organisatrice du transport ;
12. d'exécuter toute mission d'intérêt général que lui confie le Gouvernement.

L'OTW est administrée par un Conseil d'administration dont les membres sont nommés par le Gouvernement wallon sur proposition du Ministre ayant les Transports dans ses attributions. La gestion journalière est confiée à un administrateur général assisté d'un administrateur général adjoint, nommés par le Gouvernement.

La surveillance et le contrôle de l'entreprise sont organisés comme suit :

- Sans préjudice du contrôle effectué par la Cour des comptes, le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité, au regard de la réglementation et des statuts, des opérations à constater dans les comptes annuels de l'O.T.W. est confiée à un Collège de trois commissaires aux comptes, désignés par le Gouvernement parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Leurs délibérations sont collégiales. Le contrôle du Collège de commissaires aux comptes consiste en la vérification des comptes, au plus tard le

30 avril de l'année suivant l'exercice concerné. Les commissaires aux comptes sont nommés pour un terme de trois ans renouvelable une seule fois de façon successive.

- Pour le surplus, les commissaires aux comptes exercent leur mandat conformément au Code des sociétés. Il ne peut être mis fin à leur mission en cours de mandat que pour juste motif. Les commissaires ne peuvent, sauf motifs personnels graves, démissionner de leurs fonctions en cours de mandat que lors d'une assemblée générale et après avoir fait rapport, au Gouvernement, par écrit, des raisons de leur démission.
- Les commissaires ont conjointement ou séparément un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société. Ils peuvent prendre connaissance sans déplacement des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes les écritures de la société. Chaque semestre, les administrateurs leur transmettront un état comptable établi selon le schéma du bilan et du compte de résultat. Leurs rapports et observations sont transmis au Conseil d'administration, au Comité de direction, au Comité d'audit et au Gouvernement. Les émoluments des commissaires aux comptes sont fixés par le Gouvernement.
- Deux commissaires-délégués sont nommés par le Gouvernement. Ils sont chargés, au nom du Gouvernement, du contrôle de la société. A ce titre, ils assistent avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'administration ainsi qu'aux comités qui disposent d'un pouvoir décisionnel par délégation du Conseil d'administration. Ils disposent des pouvoirs les plus étendus pour l'accomplissement de leur mission. Chacun des commissaires-délégués dispose d'un délai de quatre jours francs pour prendre un recours motivé contre toute décision qu'il estime contraire à la législation, à la réglementation, aux statuts, aux contrats de service public ou à l'intérêt général. Le recours est suspensif.
- Le décret du 21 décembre 1989 relatif aux services de transport public de personnes en Région wallonne prévoit en outre, en son article 12, que l'OTW établit et approuve son budget à l'intervention de ses organes et le soumet au Ministre ayant les transports dans ses attributions qui le communique au Ministre du budget.
- L'OTW est considéré comme une unité d'administration publique de type 3, conformément à l'article 3, 1er, 4°, c), du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes. L'OTW présente au Ministre ayant les transports dans ses attributions des situations périodiques. Il lui adresse tous autres renseignements qu'il demande. L'OTW présente au Gouvernement un rapport annuel sur ses activités. Le Gouvernement transmet ce rapport au Parlement wallon.
- Enfin, les activités de service public de l'OTW sont exercées dans le respect de la mission d'organisation de l'Autorité Organisatrice du Transport et dans le cadre fixé par celle-ci dans l'exercice de ses missions de régulation et de surveillance (décrites ci-après).

On peut donc en conclure que l'OTW est une entité juridiquement distincte de l'Autorité sur laquelle celle-ci exerce un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services, au sens de l'article 5.2. du Règlement 1307/2007.

2) L'Autorité Organisatrice du Transport (AOT)

L'Autorité Organisatrice du Transport est un service créé par décision du Gouvernement Wallon du 29 mars 2018, logé au sein du Service Public de Wallonie Mobilité et Infrastructures et dépendant directement de son Directeur général.

D'après le Décret du 21 décembre 1989 relatif aux services de transport public de personnes en Région wallonne, ses missions sont les suivantes :

- 1° traduire la vision du Gouvernement en une politique d'accessibilité au territoire et en objectifs opérationnels et identifier précisément en conséquence les obligations de service public ;
- 2° proposer au Gouvernement les objectifs de part modale, les émissions de CO2 et émissions polluantes moyennes maximales par passager, les niveaux de qualité de service et la part de sous-traitance en bonne cohérence avec les politiques économiques, sociales, de développement durable et territoriales menées ;
- 3° assurer la concertation avec les parties prenantes locales, régionales et fédérales en vue de mettre en œuvre la politique d'accessibilité ;
- 4° assurer le contrôle de l'atteinte des objectifs du contrat de service public via un dialogue constructif et périodique avec l'opérateur ;
- 5° formuler un avis au Gouvernement sur les demandes de financement d'offres et d'infrastructure supplémentaires.

Le contrat de service public 2019-2023 précise que dans le cadre de sa mission d'organisation, l'AOT détermine les obligations de service public incombant à l'OTW. Elle a également pour rôle d'évaluer la demande présente et future de service de transports publics sur base d'éléments statistiques et d'une concertation régulière avec les acteurs impliqués conformément aux dispositions prévues par l'article 18 du Décret du 29 mars 2018.

Le contrat de service public donne en outre les précisions suivantes sur les missions de régulation des systèmes d'exploitation du transport public de personnes et de surveillance de l'AOT.

Dans le cadre de sa mission de régulation, pour le compte et conformément aux décisions du Gouvernement, l'AOT a pour rôle la détermination et la contractualisation des règles d'exploitation, de l'octroi des droits exclusifs, la prise des mesures d'avertissement et de cessation nécessaires, la veille réglementaire, de la compensation via des financements en établissant à l'avance, de façon objective et transparente, les paramètres sur la base desquels elle doit être calculée et la nature et l'ampleur de tous les droits exclusifs accordés, de manière à éviter toute surcompensation. L'AOT veille également à la mise en œuvre de l'octroi des droits exclusifs décidés par le Gouvernement.

Dans le cadre de sa mission de surveillance, l'AOT a pour rôle de

- contrôler l'utilisation des moyens et le respect des contrats et des conventions,
- suivre les indicateurs de réalisation, de performance et d'impact,
- réaliser l'audit continu des objectifs.

Conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1370/2007, l'AOT réalise une fois par an un rapport sur les obligations de service public ainsi que les compensations et les droits exclusifs qui sont octroyés en contrepartie et le transmet au Gouvernement pour prise de connaissance et publication.

IV. Droits exclusifs sur l'établissement et le fonctionnement de services publics de transport réguliers en Wallonie

1) Droits exclusifs de l'OTW

Par contrat de service public, l'Opérateur interne précité dispose de droits exclusifs sur l'établissement et le fonctionnement de services publics de transport réguliers, subordonnés à l'exigence de continuité du service public et au respect des objectifs du contrat de service public 2019-2023.

Au 31 décembre 2020, l'OTW continue de jouir de ces droits exclusifs.

2) Opérateurs actifs en Wallonie sur le marché du transport régulier de personnes par autobus en sous-traitance

En vertu du décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne, le contrat de service public précise dans quelle mesure la sous-traitance peut être envisagée et pour quels services. La mise en concurrence, après consultation du secteur professionnel concerné, le suivi et le contrôle des services sous-traités sont assurés par l'OTW et approuvés par le Gouvernement dans le respect de la réglementation sur les marchés publics en vigueur.

Le Contrat de service public indique que, dans le cadre de l'exécution des obligations de service public, l'OTW recourt à la sous-traitance et ce, dans les limites prévues par le Règlement européen 1370/2007 à savoir en restant en dessous de 50 % de l'offre totale.

L'offre sous-traitée est calculée annuellement selon le calendrier standard sur base du mois de décembre de chaque année pour l'année écoulée.

La part de sous-traitance de l'exploitation des services réguliers doit s'élever à un minimum de 29% de l'offre.

Le Conseil d'Administration fixe chaque année la part de sous-traitance et un reporting est fait annuellement vers le Gouvernement.

En annexe 1 figure la liste des lots sous-traités par l'OTW, des adjudicataires concernés et des kilomètres sous-traités sur chacune des lignes du lot.

Cette liste montre que les balises de sous-traitance ont été respectées en 2020, puisqu'il est passé de 29,2 % en 2019 à 30,5 % en 2020 pour 28.750.478 km sous-traités.

V. Contrat de service public (CSP)

Le Contrat de Service Public (CSP) conclu entre la Wallonie et l'Opérateur de transport de Wallonie (OTW) le 21 février 2019 porte sur les années 2019-2023.

Il prévoit que si, à l'échéance du contrat, aucun autre CSP n'a été conclu, ce contrat est prorogé pour une période de 6 mois.

Le suivi des engagements et obligations contractuelles est confié à un Comité de suivi, notamment sur base des informations transmises régulièrement et des rapports annuels produits par l'OTW.

Une évaluation en fin et en cours de contrat est prévue :

- Une évaluation externe intermédiaire de la bonne implémentation du CSP était prévue en 2021 (cfr article 13 du CSP), mais le Ministre a décidé de ne pas procéder à celle-ci ;
- Au plus tard 6 mois avant l'échéance du contrat, le Gouvernement fait également procéder à une évaluation externe finale. Celle-ci porte sur l'ensemble des composantes du contrat mais également sur l'influence des facteurs et des conditions externes qui ont pu avoir une incidence sur sa réalisation.

1) Obligations de service public et autres missions déléguées

Pour rappel, les obligations de service public comprennent :

- L'établissement et le fonctionnement de services publics de transport réguliers de voyageurs sur le territoire de la Région wallonne qu'ils soient prestés directement par l'OTW ou sous-traités par ce dernier à des tiers ;
- L'établissement et la réalisation des investissements d'exploitation nécessaires à la fourniture de ces services.

Les services de transport régulier en question sont ceux décrits dans le plan de transport détaillé proposé annuellement en septembre au Gouvernement, comprenant notamment les lignes, les itinéraires, les horaires et les arrêts, et la stratégie marketing, sur base de l'offre définie en concertation avec l'AOT, permettant de concrétiser la politique d'accessibilité du territoire et l'atteinte des objectifs fixés par l'AOT.

Pour mémoire, l'offre de départ est l'offre de référence basée sur l'offre de décembre 2018 (90.934.607 km) déclinée par bassin de mobilité et par niveau de service.

L'OTW s'est engagée à exploiter l'équivalent de l'offre de référence exprimée en km en charge. Elle s'est aussi engagée à exploiter en cours de contrat les évolutions de l'offre qui lui sont confiées par l'AOT (avec compensation). Le volume global de 90.934.607 km atteint par l'offre de référence est le volume corrigé en Comité de suivi suite à une intégration erronée des km parcourus pour des services ne répondant pas à la stricte définition des services réguliers figurant dans le décret de 1989 précité, à savoir des services offerts en permanence par l'OTW c-à-d avec une fréquence et des arrêts déterminés et prise en charge et dépose à des arrêts préalablement fixés.

Outre ces obligations de service public, la Wallonie a aussi confié par contrat à l'OTW les missions déléguées suivantes :

- L'établissement et l'organisation des services de transport scolaire, à défaut de services réguliers (avec droits exclusifs) ;
- Le subventionnement des services de transport de personnes à mobilité réduite, agréés comme service de transport d'intérêt général ;
- D'autres services de transport public spécialisés assurant le transport de catégories déterminées de voyageurs, à l'exclusion d'autres voyageurs ;
- La préparation et l'exécution du Programme Pluriannuel d'Investissement en matière d'infrastructure de transport public. Par investissements en infrastructures de transport public, on entend les investissements réalisés sur le domaine public et prioritairement affectés au transport en commun ou à la promotion de l'intermodalité.

Ces missions, déléguées par la Wallonie à l'OTW, n'entrent pas dans le champ d'application du règlement européen 1370/2007.

Néanmoins, dans le respect du point 5 de l'annexe du règlement 1370/2007, afin d'augmenter la transparence et d'éviter les subventions croisées - vu que l'opérateur interne wallon de service public exploite non seulement des services compensés soumis à des obligations de service public, mais exerce également d'autres activités - les principaux chiffres relatifs à la réalisation de l'ensemble des missions et activités de l'OTW sont également présentés en annexe 2 du présent rapport ainsi que le rapport annuel de l'OTW en annexe 6, de façon à montrer que les obligations suivantes sont respectées :

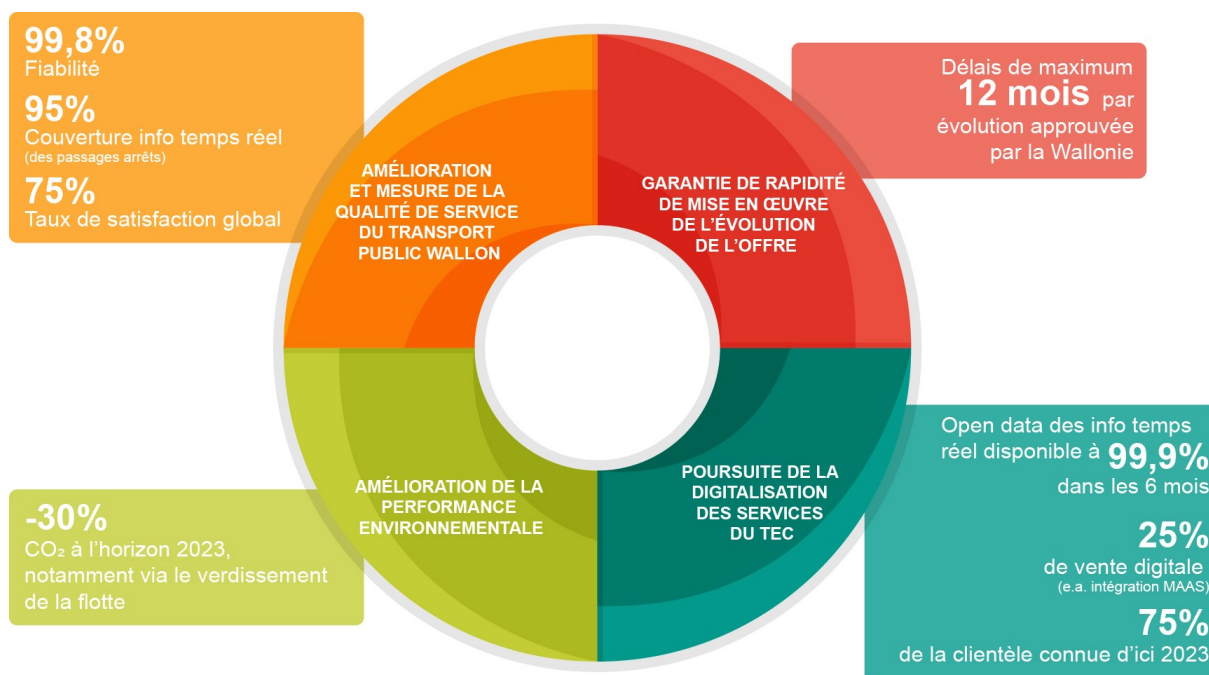
- les comptes d'exploitation correspondant à chacune de ces activités doivent être séparés et la part des actifs correspondants et les coûts fixes doivent être affectés selon les règles comptables et fiscales en vigueur,
- tous les coûts variables, une contribution adéquate aux coûts fixes et un bénéfice raisonnable liés à toute autre activité de l'opérateur de service public ne peuvent en aucun cas être imputés au service public en question,
- les coûts du service public doivent être équilibrés par les recettes d'exploitation et les versements des autorités publiques, sans transfert possible des recettes vers un autre secteur d'activité de l'opérateur de service public.

2) Objectifs stratégiques contractuels

Les parties se sont engagées autour de quatre objectifs stratégiques pour lesquels elles se sont fixées des cibles chiffrées :

1. L'amélioration et la mesure de la qualité de service (principalement la fiabilité et la ponctualité des services réguliers) en vue d'une plus grande satisfaction du client et d'une meilleure image de marque du transport public wallon ;
2. L'amélioration progressive de l'agilité de l'OTW en matière de déploiement de son offre de services réguliers, c'est-à-dire sa capacité à planifier et à mettre en exploitation les modifications de cette offre endéans des délais adéquats ;
3. La poursuite de la digitalisation pour assurer une information en temps réel des usagers, susciter l'intégration du transport public wallon dans une logique de « Mobility as a service » et faciliter en général les démarches de l'ensemble des usagers et les missions des collaborateurs ;

4. La contribution aux objectifs de développement durable de la Région, notamment à travers une performance environnementale exemplaire des transports publics.



Les actions et projets mis en œuvre en 2020 pour réaliser les objectifs stratégiques du CSP et les indicateurs clés liés à la mise en œuvre du contrat sont mentionnés en annexe 3 au présent rapport.

Ils montrent qu'il y a une hausse de l'offre planifiée, et une baisse de la fréquentation des services réguliers en 2020.

De plus, suite à la crise sanitaire, aucune valeur n'a pu être renseignée pour la charge moyenne.

Enfin, l'enquête de satisfaction pour l'année 2020 a été reportée à l'année 2021.

La liste des lignes essentielles sur lesquelles le personnel disponible est affecté prioritairement en cas de grève, établie par l'OTW en 2019, est inchangée. Cette liste figure en annexe 4 du présent rapport.

3) Suivi d'exécution du contrat de service public : respect des principales échéances prévues au contrat

Le suivi des principales échéances figurant au contrat est réalisé par un Comité de suivi. Le tableau, qui figure en annexe 5 du présent rapport, a été mis à jour lors du dernier Comité de suivi du 29 juin 2021.

4) Evolution de l'offre kilométrique des obligations de service public

L'offre a évolué par rapport à l'offre de départ dite « offre de référence ». Les nouveaux services ou services modifiés résultent principalement du traitement par l'AOT des demandes de l'OTW de modification/suppression/création d'offre dans le respect de l'article 27 du CSP et de la mise en œuvre

conjointe du processus de redéploiement de l'offre décrit à l'article 19 du CSP impliquant les Organes de consultation des Bassins de Mobilité.

Au départ de l'offre de référence et avec l'avis/approbation de l'AOT, l'OTW a fait évoluer son offre de services réguliers en 2020 (données kilométriques en année pleine) :

- Création de 10 lignes (+232.000 km/an en régie + 2.180.000 km/an en sous-traitance);
- Modification significative de 32 lignes (+ 483.000 km/an en régie + 1.038.000 km/an en sous-traitance) ;
- Suppression de 9 lignes (- 195.000 km/an en régie – 209.000 km/an en sous-traitance).

Au total, ces évolutions de l'offre ont généré une augmentation de 520.000 km/an en régie, et 3.009.000 km/an en sous-traitance, soit 3.529.000 km/an au global. L'impact de ces évolutions de l'offre kilométrique sur l'année 2020 est de 604.615 km.

VI. Exécution des obligations de service public en 2020 – aspects quantitatifs

L'OTW a réalisé une production kilométrique de 89.746.603 km qui se répartissent comme suit :

- Offre bus : 88.341.167 km ;
- Offre urbaine ferrée : 1.405.436 km.

Hors force majeure liée au confinement du premier semestre 2020 et pour laquelle les kilomètres non produits ont été immunisés, une non-production kilométrique (par rapport à l'offre prévue) s'est élevée à 636.881 km et a engendré un ajustement de la compensation en conséquence.

VII. Financement des obligations de service public en 2020

Les services de transport réguliers sont financés par une compensation versée par la Wallonie à l'opérateur interne et par les recettes commerciales perçues par celui-ci.

A noter que le financement additionnel de l'Opérateur lié à la crise sanitaire COVID-19 est repris dans le chapitre ci-après « Impact de la crise sanitaire COVID-19 ».

1) La compensation versée par la Wallonie

La compensation couvre au maximum l'incidence financière des obligations de service public, c-à-d :

- les coûts occasionnés par les obligations de service public ;
- moins l'incidence financière positive générée au sein du réseau exploité et par le biais des droits exclusifs ;
- moins les recettes tarifaires ;
- plus, le cas échéant, un bénéfice raisonnable.

Outre les droits exclusifs octroyés, la compensation⁴ prend la forme de plusieurs interventions financières directes dans la couverture des charges d'exploitation des obligations de service public (en ce compris les investissements d'exploitation).

En 2020, 466.251.414,00 EUR ont été versés par la Région wallonne au titre de compensation des obligations de service public:

- 408.723.799,00 EUR pour les charges d'exploitation du réseau bus ;
- 11.143.635,00 EUR pour les charges d'exploitation du réseau urbain ferré ;
- 46.384.00,00 EUR pour les investissements d'exploitation.

Ce montant tient compte des pénalités pour interruption de service (567.194,00 EUR) et de non-productivité kilométrique (1.764.671,00 EUR) imputées à l'opérateur.

Pour maintenir et développer les obligations de services publics, la participation de la Région au programme d'investissements d'exploitation réalisés en 2020 s'est élevée à 44.884.000 EUR. Contrairement à d'autres financements, celui-ci ne couvre pas l'achat de l'investissement mais son amortissement comptable. L'OTW réalise donc des emprunts pour l'acquisition de ces investissements. Les charges financières découlant de ces emprunts sont également couvertes. Ainsi, les investissements de l'année sont pris en compte mais également les investissements réalisés les années précédentes et dont l'amortissement n'est pas terminé. Lorsque les charges à couvrir sont inférieures au montant du financement octroyé, une partie des acquisitions sont prises en dépenses directes en capital. En 2020, ce financement a permis de couvrir les acquisitions directes en capital, les amortissements comptables et les charges financières de matériel roulant (essentiellement hybride désormais) et de développement numérique/digital.

2) Les recettes commerciales

En application de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 26 novembre 1992, les tarifs pour le transport en commun des voyageurs appliqués par l'OTW sont adaptés annuellement en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Le Gouvernement Wallon a approuvé une nouvelle grille tarifaire et les prix applicables au 1er septembre 2020. Un financement régional complémentaire de 5.400.000 EUR a été destiné en 2020 à la mise en place de nouvelles mesures de gratuité progressive des transports en commun prévues dans la Déclaration de Politique Régionale (DPR).

Les recettes commerciales ont été de 68.315.823,00 EUR.

Elles se répartissent comme suit entre le réseau bus et le réseau urbain ferré :

- Bus : 65.508.441,00 EUR
- Urbain ferré : 2.807.382,00 EUR

⁴ On ne parle ici que de la compensation directe des OSP. L'OTW, en tant qu'opérateur public, bénéficie également d'une garantie régionale pour ses emprunts, d'un mécanisme de cash-pooling et de la couverture de ses engagements sociaux.

VIII. Impact de la crise sanitaire COVID-19

1) Impact sur la demande de mobilité et sur la fréquentation des services réguliers

La demande de mobilité, tout mode et tout motif, a été fortement réduite pendant la crise sanitaire. Néanmoins, la fréquentation des transports publics a été encore plus réduite dû à la crainte de la clientèle de voyager dans un espace confiné et avec d'autres publics.

2) Impact sur l'offre de services réguliers

Malgré la baisse de la demande de mobilité (tout mode tout motif), le niveau d'offre du transport public régional a globalement été maintenu sur l'ensemble de l'année 2020 à l'exception de la période mi-mars-juin où l'horaire de vacances scolaire a été principalement d'application.

Fin de l'année 2020, le Gouvernement wallon a chargé l'Opérateur de renforcer son offre à l'hyperpointe scolaire en dédoublant les parcours d'une centaine de lignes identifiées par l'Opérateur comme ayant besoin d'une capacité additionnelle. Ce renfort d'offre a été exclusivement exploité par des sous-traitants privés.

3) Impact financier

En conséquence de la baisse de fréquentation, du maintien de l'offre et des mesures sanitaires prises par l'Opérateur pour assurer l'exploitation de son offre de manière sécurisée, la Région a compensé l'Opérateur avec un financement régional additionnel de 37.206.000 EUR.

4) Perspectives

Face à la menace que constitue cette crise sanitaire sur l'attractivité du transport public, un groupe de travail composé de l'OTW, du SPW MI et du Cabinet du Ministre Henry a été mis en place. Ce groupe a eu pour objectifs :

- d'identifier les risques sur l'attractivité des transports publics suite à la pandémie ;
- d'évaluer l'apport des projets déjà planifiés dans les mois à venir pour renforcer l'attractivité des transports publics dans ce nouveau contexte éventuel ;
- de définir des mesures complémentaires à prendre afin de restaurer le cas échéant l'attractivité des transports publics, de manière à consolider les chances de la Région Wallonne d'atteindre les objectifs de répartition modale du plan FAST et de viser un retour à l'équilibre financier de l'exploitation du réseau de transport public wallon.

Le groupe de travail s'est notamment appuyé sur une étude externe dont les principaux résultats sont les suivants :

- La nécessité pour les wallons de retrouver une impression de contrôle dans leurs déplacements, et l'apparition en conséquence de nouveaux rituels ;
- Un transport en commun plus compartimenté autour de l'individu, avec une défiance renforcée vis-à-vis d'autrui ;
- Une grande difficulté pour les wallons à se projeter, et à envisager par conséquent des habitudes de déplacement sur le long terme ;

- Des espaces à parcourir plus restreints et une rationalisation générale des motifs de déplacement ;
- Une expérience voyageur qui s'est dégradée (avec notamment une perte du contact humain) ;
- Un retour dans les transports publics dédramatisé passé le premier trajet de « reprise » ;
- Une démobilité globale (en lien notamment avec l'émergence du travail et la rationalisation des déplacements), avec un léger report des usagers du transport public (bus, train) vers la marche et le vélo, et une utilisation constante de la voiture).

Sur base de ces enseignements, 29 enjeux ont été identifiés pour la mobilité wallonne, classés selon 4 axes :

1. Saisir l'opportunité inédite de transformation des comportements de mobilité ;
2. Restaurer la confiance dans les transports collectifs ;
3. Proposer des offres plus simples, plus flexibles et mieux articulées ;
4. Construire une mobilité anti-fragile.

Des projets concrets ont été identifiés afin d'être prioritairement réalisés.

ANNEXE 1 : Liste des lots et km sous-traités et des adjudicataires concernés

Annexe 3.7 au 31/12/2020

Liste des lots et km sous-traités et des adjudicataires concernés

DT	Lot	Ligne Publique	Code ligne de bus	Nom Ligne du bus	Nom	Kilomètres totaux en charge	Unité	Régie sur la ligne ? %	Commentaire Circulation LM*JV	Commentaire Circulation Mercredi	Commentaire Circulation Samedi	Commentaire Circulation Dimanche/fériées	Commentaire Circulation Vacances
BW	B01	E5	B1605	Nivelles - Namur (Express)	CARDONA ET DELTENRE	356.747	KMT	0,00%	x	x			x
BW	B01	E11	B1611	Louvain-la-Neuve - Wavre - Ixelles (Express)	CARDONA ET DELTENRE	486.305	KMT	0,00%	x	x			
BW	B01	E12	B1612	Louvain-la-Neuve - Wavre - Woluwe (Express)	CARDONA ET DELTENRE	456.056	KMT	0,00%	x	x			x
BW	B01	E13	B1613	Wavre Parking Walibi - Auderghem (Express)	CARDONA ET DELTENRE	93.559	KMT	0,00%	x	x			x
BW	B02	20	B1020	Ottignies - Louvain-la-Neuve - Wavre	PULLMAN BUS	1.090	KMT	99,47%	x	x			
BW	B02	22	B1022	Ottignies - Wavre - Zoning Nord	PULLMAN BUS	113.058	KMT	17,23%	x	x			
BW	B02	33	B1033	Eghezée - Perwez - Louvain-la-Neuve - Ottignies	PULLMAN BUS	63.232	KMT	0,00%	x	x	x		x
BW	B02	37	B1037	Wavre (Gare) - Bierges (Verseau)	PULLMAN BUS	408	KMT	59,60%	x	x			
BW	B02	38	B1038	Rosières - Genval - Wavre - Basse-Wavre	PULLMAN BUS	6.623	KMT	0,00%	x	x			
BW	B02	366	B1366	Court-St-Etienne - Rixensart - Ixelles/Elsene	PULLMAN BUS	282.048	KMT	0,00%	x	x	x	x	x
BW	B02	543	B1543	Bruxelles/Brussel - Wavre - Eghezée	PULLMAN BUS	383.558	KMT	0,00%	x	x	x	x	x
BW	B03	2	B1002	Tubize - Nivelles	NAWAY AUTOBUS	86.308	KMT	0,00%	x	x			x
BW	B03	43	B1043	Tubize - Ittre (Prison) - Ittre (Croiseau)	NAWAY AUTOBUS	61.684	KMT	0,00%	x	x	x		x
BW	B03	47	B1047	Tubize - Virginal - Ittre (Croiseau)	NAWAY AUTOBUS	79.877	KMT	0,00%	x	x	x		x
BW	B03	71	B1071	Manage/Nivelles - Soignies	NAWAY AUTOBUS	7.149	KMT	94,69%	x	x			
BW	B03	116	B1116	Soignies - Br.-le-Comte - Rebecq - Tubize - Halle	NAWAY AUTOBUS	346.769	KMT	0,00%	x	x	x	x	x
BW	B03	471	B1471	Sint-Pieters-Kapelle - Enghien/Edingen - Halle	NAWAY AUTOBUS	147.523	KMT	0,00%	x	x	x	x	x
BW	B03	472	B1472	Enghien/Edingen - Tubize	NAWAY AUTOBUS	82.098	KMT	0,00%	x	x	x		x
BW	B04	39	B1039	Waterloo - Braine-l'Alleud - Ottignies - LLN	PICAVET & CIE	61.868	KMT	60,31%	x	x			x
BW	B04	57	B1057	Braine-l'Alleud - La Hulpe	PICAVET & CIE	67.005	KMT	0,00%	x	x			
BW	B04	58	B1058	Braine-l'Alleud - Genval	PICAVET & CIE	61.602	KMT	0,00%	x	x			x
BW	B04	67	B1067	Braine-l'Alleud - Barrière - Parc de l'Alliance	PICAVET & CIE	5.806	KMT	84,87%	x	x			x
BW	B04	75	B1075	Braine-l'Alleud - Chenois - Waterloo	PICAVET & CIE	847	KMT	91,88%	x	x			
BW	B04	114	B1114	Braine-l'Alleud - Halle	PICAVET & CIE	156.606	KMT	0,00%	x	x			x
BW	B04	115	B1115	Braine-l'Alleud - Tubize	PICAVET & CIE	274.040	KMT	0,00%	x	x	x	x	x
BW	B04	127	B1127	La Hulpe - Argenteuil (Berlaymont)	PICAVET & CIE	4.466	KMT	0,00%	x	x			
BW	B04	128	B1128	Rosières - Argenteuil (Berlaymont)	PICAVET & CIE	6.066	KMT	0,00%	x	x			
BW	B04	E3	B1603	Braine-l'Alleud - Genappe - LLN (Express)	PICAVET & CIE	98.501	KMT	0,00%	x	x			x
BW	B05	16	B1016	Nivelles - Zoning Sud	CARDONA ET DELTENRE	20.483	KMT	0,00%	x	x			x
BW	B05	70	B1070	Nivelles - Rosseignies - Buzet	CARDONA ET DELTENRE	6.517	KMT	59,89%	x	x			
BW	B05	568	B1568	Nivelles - Marbais - Fleurus	CARDONA ET DELTENRE	275.655	KMT	0,00%	x	x	x		x
BW	B06	148	B1148	Gembloux - Ramillies - Landen	Cintra SA	457.310	KMT	19,21%	x	x	x	x	x
BW	B06	339	B1339	Hannut - Tienen	Cintra SA	162.413	KMT	0,00%	x	x	x	x	x
BW	B06	610	B1610	Hannut - Jauche - Jodoigne	Cintra SA	59.875	KMT	0,00%	x	x			x
CH	C01	365A	C365A	BRUXELLES-CHARLEROI	PICAVET ET CIE	405.452	KMT	0,00%	x	x	x	x	x
CH	C01	366	C0366	BAISY-THY - GENAPPE - REVES	PICAVET ET CIE	17.754	KMT	0,00%	x	x			
CH	C02	108	C0108	BEAUMONT-PHILIPPEVILLE	LIENARD & CIE SPRL	11.960	KMT	0,00%	x	x			
CH	C02	109A	C109A	CHARLEROI- BEAUMONT-CHIMAY	LIENARD & CIE SPRL	751.413	KMT	1,00%	x	x	x	x	x
CH	C02	129	C0129	Macquenoise - Mons	LIENARD & CIE SPRL	34.964	KMT	0,00%	x	x			
CH	C02	132C	C132C	WALCOURT-FROIDCHAPPELLE-CHIMAY	LIENARD & CIE SPRL	14.575	KMT	0,00%	x	x			
CH	C02	136C	C136C	CHIMAY-FROIDCHAPPELLE-CERFONTAINE	LIENARD & CIE SPRL	7.109	KMT	0,00%	x	x			
CH	C02	156A	C156A	CHIMAY-MOMIGNIES	LIENARD & CIE SPRL	136.761	KMT	0,00%	x	x	x	x	x

Annexe 3.7 au 31/12/2020

Liste des lots et km sous-traités et des adjudicataires concernés

DT	Lot	Ligne Publique	Code ligne de bus	Nom Ligne du bus	Nom	Kilomètres totaux en charge	Unité	Régie sur la ligne ? %	Commentaire Circulation LM*JV	Commentaire Circulation Mercredi	Commentaire Circulation Samedi	Commentaire Circulation Dimanche/ fériées	Commentaire Circulation Vacances
CH	C02	99	C0099	BIESME-SOUS-THUIN - BEAUMONT - ERQUELINNES	LIENARD & CIE SPRL	16.066	KMT	0,00%	x	x			
CH	C02	E109	CE109	MOMIGNIES - CHIMAY - CHARLEROI	LIENARD & CIE SPRL	32.414	KMT	0,00%	x	x			x
CH	C03	E109	CE109	MOMIGNIES - CHIMAY - CHARLEROI	LIENARD & CIE SPRL	64.828	KMT	0,00%	x	x			x
HT	H01	134/	H1134	Erquennes – Mons	Voyages Nicolay SA	96.728	KMT	47,10%	X	X	X		X
HT	H01	108	H1108	Binche – Erquennes	Voyages Nicolay SA	85.409	KMT	28,90%	X	X			X
HT	H01	34/	H1034	Binche – Mons	Voyages Nicolay SA	80.825	KMT	34,90%	X	X	X		X
HT	H01	6	H1006	Mons - Flénu – Mons	Voyages Nicolay SA	60.958	KMT	37,10%	X	X	X		X
HT	H01	21	H1021	Binche - Estinnes-au-Mont	Voyages Nicolay SA	19.908	KMT	0,00%	X	X			X
HT	H01	23	H1023	Mons - Goegnies	Voyages Nicolay SA	2.689	KMT	97,70%			X		
HT	H01	14	H1140	Mons - Baudour - Saint-Ghislain	Voyages Nicolay SA	1.032	KMT	99,60%			X		
HT	H01	4	H1051	Wasmes - Baudour	Voyages Nicolay SA	878	KMT	99,40%			X		
HT	H01	11	H1110	Saint-Ghislain - Boussu - Saint-Ghislain	Voyages Nicolay SA	729	KMT	98,50%			X		
HT	H01	1	H1001	Mons - Saint-Ghislain	Voyages Nicolay SA	697	KMT	99,80%			X		
HT	H02	87	H1087	Renaix - Enghien	Autobus Dujardin & Fils SA	409.699	KMT	0,00%	X	X	X		X
HT	H02	78	H1078	Saint-Ghislain - Péruwelz	Autobus Dujardin & Fils SA	109.059	KMT	0,00%	X	X			X
HT	H02	94	H1094	Ath - Enghien	Autobus Dujardin & Fils SA	110.819	KMT	0,00%	X	X			X
HT	H02	42	H1042	Neufvilles - Enghien	Autobus Dujardin & Fils SA	9.573	KMT	0,00%	X	X			
HT	H03	107	H2107	La Louvière - Ecaussinnes	Voyages Nicolay SA	90.834	KMT	18,00%	X	X	X		X
HT	H03	473	H2473	Steenkerque - Braine-le-Comte	Voyages Nicolay SA	10.099	KMT	0,00%	X	X			X
HT	H03	27/	H1127	Soignies - Neufvilles	Voyages Nicolay SA	4.481	KMT	92,20%			X		
HT	H04	41	H1041	Mons - Maubeuge	Transports Couteaux SAS	63.694	KMT	0,00%	X				
HT	H05	1	H4001	Mouscron - Tournai (via Templeuve)	Roman SA	180.884	KMT	40,40%	X	X	X	X	X
HT	H05	6	H4006	Comines - Houplines (F)	Roman SA	113.040	KMT	9,20%	X	X	X		X
HT	H05	2	H4002	Mouscron - Tournai (via Pecq)	Roman SA	108.211	KMT	57,50%	X	X	X	X	X
HT	H05	MWR	H4850	Mouscron - Roubaix (F)	Roman SA	86.541	KMT	0,00%	X	X	X	X	X
HT	H05	3	H4003	Comines - Mouscron	Roman SA	55.306	KMT	40,70%	X	X			X
HT	H05	M	H4853	Mouscron (Mont-à-Leux)	Roman SA	26.535	KMT	48,70%	X	X			X
HT	H05	P	H4851	Mouscron (La Planche)	Roman SA	24.700	KMT	68,30%	X	X			X
HT	H05	RT	H4852	Mouscron - Tourcoing (F)	Roman SA	22.920	KMT	58,80%	X	X			X
HT	H05	98	H4098	Lesdain - Tournai	Roman SA	7.250	KMT	40,40%			X		X
HT	H05	88	H4088	La Glanerie - Tournai	Roman SA	4.197	KMT	44,50%		X			X
HT	H05	10	H4010	Ath - Eliezelles	Roman SA	2.904	KMT	7,50%	X	X			
HT	H05	4	H4004	Baisieux - Tournai	Roman SA	1.806	KMT	52,50%		X			X
HT	H05	97	H4097	Renaix - Tournai	Roman SA	1.143	KMT	14,00%					X
HT	H06	491	H4491	Péruwelz - Tournai	Roman SA	185.946	KMT	22,10%	X	X	X		X
HT	H06	88	H4088	La Glanerie - Tournai	Roman SA	104.882	KMT	44,50%	X	X	X		X
HT	H06	1	H4001	Mouscron - Tournai (via Templeuve)	Roman SA	72.903	KMT	40,40%	X	X			X
HT	H06	2	H4002	Mouscron - Tournai (via Pecq)	Roman SA	69.278	KMT	57,50%	X	X			X
HT	H06	8	H4008	Tournai - Péruwelz	Roman SA	62.467	KMT	49,40%	X	X			X
HT	H06	98	H4098	Lesdain - Tournai	Roman SA	62.476	KMT	40,40%	X	X	X		X
HT	H06	95	H4095	Leuze-en-Hainaut - Tournai	Roman SA	53.760	KMT	31,90%	X	X			X
HT	H06	4	H4004	Baisieux - Tournai	Roman SA	44.715	KMT	52,50%	X	X			X

Annexe 3.7 au 31/12/2020

Liste des lots et km sous-traités et des adjudicataires concernés

DT	Lot	Ligne Publique	Code ligne de bus	Nom Ligne du bus	Nom	Kilomètres totaux en charge	Unité	Régie sur la ligne ? %	Commentaire Circulation LM*JV	Commentaire Circulation Mercredi	Commentaire Circulation Samedi	Commentaire Circulation Dimanche/ fériées	Commentaire Circulation Vacances
HT	H06	97	H4097	Renaix - Tournai	Roman SA	36.907	KMT	14,00%	X	X			X
HT	H06	9	H4009	Tournai - Ath	Roman SA	35.542	KMT	15,50%	X	X			X
HT	H06	7	H4007	Tournai - Guignies	Roman SA	28.069	KMT	53,70%	X	X			X
HT	H06	M	H4853	Mouscron (Mont-à-Leux)	Roman SA	13.109	KMT	48,70%	X	X			X
HT	H06	B	H4801	Kain - Blandain	Roman SA	6.418	KMT	93,20%		X	X		X
HT	H06	86A	H4085	Leuze-en-Hainaut - Blaton	Roman SA	5.945	KMT	0,00%	X				X
HT	H06	K	H4802	Froyennes - Kain	Roman SA	5.819	KMT	97,00%		X	X		X
HT	H06	10	H4010	Ath - Ellezelles	Roman SA	4.254	KMT	7,50%	X	X			
HT	H06	86B	H4086	Renaix - Leuze-en-Hainaut	Roman SA	3.408	KMT	2,80%		X			X
HT	H06	81	H4081	Ath - Blaton	Roman SA	2.967	KMT	0,00%					X
HT	H06	78	H1078	Saint-Ghislain - Péruwelz	Roman SA	2.402	KMT	0,00%	X				
HT	H06	86C	H4087	Leuze-en-Hainaut - Péruwelz	Roman SA	2.317	KMT	0,00%	X	X			
HT	H06	483	H4483	Renaix - Tournai	Roman SA	2.064	KMT	52,40%	X	X			X
HT	H06	12	H4012	Ath - Blaton	Roman SA	1.962	KMT	0,00%					X
HT	H06	P	H4851	Mouscron (La Planche)	Roman SA	1.405	KMT	68,30%					X
HT	H06	RT	H4852	Mouscron - Tourcoing (F)	Roman SA	929	KMT	58,80%					X
HT	H06	W	H4805	Tournai (Warchin)	Roman SA	210	KMT	99,80%	X				
HT	H06	80	H4080	Blaton - Bernissart - Blaton	Roman SA	381	KMT	0,00%		X			
HT	H06	Z/	H4807	Kain - Tournai	Roman SA	176	KMT	99,80%		X			
HT	H07	81	H4081	Ath - Blaton	Autobus Dujardin & Fils SA	224.313	KMT	0,00%	X	X	X		X
HT	H07	100	H1100	Ath - Saint-Ghislain	Autobus Dujardin & Fils SA	192.837	KMT	25,90%	X	X	X		X
HT	H07	86A	H4085	Leuze-en-Hainaut - Blaton	Autobus Dujardin & Fils SA	111.523	KMT	0,00%	X	X			X
HT	H07	86B	H4086	Renaix - Leuze-en-Hainaut	Autobus Dujardin & Fils SA	63.064	KMT	2,80%	X	X			X
HT	H07	80	H4080	Blaton - Bernissart - Blaton	Autobus Dujardin & Fils SA	57.377	KMT	0,00%	X	X			X
HT	H07	86C	H4087	Leuze-en-Hainaut - Péruwelz	Autobus Dujardin & Fils SA	52.789	KMT	0,00%	X	X			X
HT	H07	12	H4012	Ath - Blaton	Autobus Dujardin & Fils SA	53.126	KMT	0,00%	X	X			X
HT	H07	9	H4009	Tournai - Ath	Autobus Dujardin & Fils SA	39.001	KMT	15,50%	X	X			X
HT	H07	10	H4010	Ath - Ellezelles	Autobus Dujardin & Fils SA	33.862	KMT	7,50%	X	X			X
HT	H07	30	H1030	Angre - Saint-Ghislain	Autobus Dujardin & Fils SA	30.215	KMT	0,00%	X	X			X
HT	H07	491	H4491	Péruwelz - Tournai	Autobus Dujardin & Fils SA	16.419	KMT	22,10%	X	X			X
HT	H07	8	H4008	Tournai - Péruwelz	Autobus Dujardin & Fils SA	12.373	KMT	49,40%	X	X			
HT	H07	78	H1078	Saint-Ghislain - Péruwelz	Autobus Dujardin & Fils SA	13.348	KMT	0,00%	X	X			X
HT	H07	95	H4095	Leuze-en-Hainaut - Tournai	Autobus Dujardin & Fils SA	11.725	KMT	31,90%	X	X			X
HT	H07	98	H4098	Lesdain - Tournai	Autobus Dujardin & Fils SA	9.650	KMT	40,40%	X				X
HT	H07	88	H4088	La Glanerie - Tournai	Autobus Dujardin & Fils SA	5.625	KMT	44,50%	X				
HT	H07	94	H1094	Ath - Enghien	Autobus Dujardin & Fils SA	2.562	KMT	0,00%					X
HT	H07	87	H1087	Renaix - Enghien	Autobus Dujardin & Fils SA	2.397	KMT	0,00%					X
HT	H07	483	H4483	Renaix - Tournai	Autobus Dujardin & Fils SA	940	KMT	52,40%					X
HT	H08	97	H4097	Renaix - Tournai	Roman SA	270.403	KMT	14,00%	X	X	X		X
HT	H08	86B	H4086	Renaix - Leuze-en-Hainaut	Roman SA	96.009	KMT	2,80%	X	X			X
HT	H08	483	H4483	Leuze-en-Hainaut - Tournai	Roman SA	29.017	KMT	52,40%	X	X			X
HT	H08	86A	H4085	Leuze-en-Hainaut - Blaton	Roman SA	16.329	KMT	0,00%	X	X			X

Annexe 3.7 au 31/12/2020

Liste des lots et km sous-traités et des adjudicataires concernés

DT	Lot	Ligne Publique	Code ligne de bus	Nom Ligne du bus	Nom	Kilomètres totaux en charge	Unité	Régie sur la ligne ? %	Commentaire Circulation LM*JV	Commentaire Circulation Mercredi	Commentaire Circulation Samedi	Commentaire Circulation Dimanche/ Fériées	Commentaire Circulation Vacances
HT	H08	95	H4095	Renaix - Leuze-en-Hainaut	Roman SA	16.783	KMT	31,90%	X	X			
HT	H08	10	H4010	Ath - Ellezelles	Roman SA	10.468	KMT	7,50%	X	X			
HT	H08	100	H1100	Ath - Saint-Ghislain	Roman SA	13.794	KMT	25,90%	X				
HT	H08	9	H4009	Tournai - Ath	Roman SA	10.393	KMT	15,50%	X				X
HT	H08	8	H4008	Tournai - Péruwelz	Roman SA	9.398	KMT	49,40%	X	X			X
HT	H08	81	H4081	Ath- Blaton	Roman SA	9.150	KMT	0,00%	X	X			X
HT	H08	80	H4080	Blaton - Bernissart - Blaton	Roman SA	8.392	KMT	0,00%	X	X			X
HT	H08	86C	H4087	Leuze-en-Hainaut - Péruwelz	Roman SA	6.646	KMT	0,00%	X	X			
HT	H08	12	H4012	Ath - Blaton	Roman SA	3.077	KMT	0,00%	X				
HT	H08	7	H4007	Tournai - Guignies	Roman SA	2.484	KMT	53,70%					X
HT	H08	4	H4004	Baisieux - Tournai	Roman SA	2.811	KMT	52,50%	X				
HT	H08	87	H1087	Renaix - Enghien	Roman SA	1.769	KMT	0,00%					X
HT	H08	78	H1078	Saint-Ghislain - Péruwelz	Roman SA	1.201	KMT	0,00%	X				
HT	H08	1	H4001	Mouscron - Tournai (via Templeuve)	Roman SA	816	KMT	40,40%		X			
HT	H10	E40	H4740	Ath - Péruwelz	Voyages Degréves SA	289.162	KMT	0,00%	X	X	X		X
LV	L01	106	L0106	Gd-Rechain - Nessonvaux - Ayeneux - Oline - Soumagne -	Garage du Perron (Keolis)	24.463	KMT		X	X			
LV	L01	107	L0107	Housse - Barchon - Saive - Cerexhe - Melen - Herve	Garage du Perron (Keolis)	12.343	KMT		X	X			
LV	L01	108	L0108	Mortroux - Julémont - Mortier - Trembleur - Blegny - Herve	Garage du Perron (Keolis)	13.389	KMT		X	X			
LV	L01	109	L0109	Saive - Queue-du-Bois - Retinne - Herve	Garage du Perron (Keolis)	9.325	KMT		X	X			
LV	L01	110	L0110	Blegny - Bolland - Herve	Garage du Perron (Keolis)	4.221	KMT		X	X			
LV	L01	138	L0138	Liège - Fléron - Herve - Battice - Verviers	Garage du Perron (Keolis)	617.311	KMT	22,30%	X	X	X	X	X
LV	L01	238	L0238	Charneux - Herve	Garage du Perron (Keolis)	5.794	KMT		X	X			
LV	L01	393	L0393	Verviers - Jalhay - Charneux	Garage du Perron (Keolis)	30.671	KMT		X	X	X		X
LV	L01	717	L0717	Welkenraedt/Kelmis - Henri-Chapelle - Verviers	Garage du Perron (Keolis)	-	KMT						
LV	L01	725	L0725	Verviers - Eupen	Garage du Perron (Keolis)	1.723	KMT	99,60%	X	X			
LV	L02	57	L0057	Liège Guillemins - Bierset	Multiobus (Atlas Car)	54.853	KMT		X	X			X
LV	L02	70	L0070	St-Lambert - Rocourt - Liers - Slins	Multiobus (Atlas Car)	11.811	KMT	97,43%	X	X	X	X	X
LV	L02	71	L0071	St-Lambert - Citadelle - Vottem - Milmort	Multiobus (Atlas Car)	4.290	KMT	98,70%	X	X			
LV	L02	72	L0072	St-Lambert - Citadelle - Fond des Tawes	Multiobus (Atlas Car)	1.743	KMT	97,74%				X	
LV	L02	73	L0073	Liège - Rocourt - Liers - Slins - Glons	Multiobus (Atlas Car)	95.625	KMT		X	X	X	X	X
LV	L02	87	L0087	Ans - Rocourt - Liers	Multiobus (Atlas Car)	34.177	KMT	14,40%	X	X			X
LV	L02	173	L0173	Slins - Milmort - Oupeye - Visé	Multiobus (Atlas Car)	7.800	KMT	15,10%	X	X			
LV	L03	78	L0078	Liège Léopold - Visé - Maastricht	Léonard Travel International	165.907	KMT		X	X	X	X	X
LV	L03	101	L0101	Glons - Bassenge - Eben-Emael	Léonard Travel International	4.185	KMT	93,20%	X	X			
LV	L03	134	L0134	Gare Léopold - Herstal - Vottem - Liers - Glons	Léonard Travel International	33.607	KMT	82,00%	X	X			X
LV	L03	139	L0139	Visé - Aube - Montzen - Welkenraedt	Léonard Travel International	24.571	KMT		X	X	X		X
LV	L03	140	L0140	Liège Guillemins - Wandre - Visé	Léonard Travel International	357.138	KMT		X	X	X	X	X
LV	L03	173	L0173	Slins - Milmort - Oupeye - Visé	Léonard Travel International	14.798	KMT	15,10%	X	X			
LV	L03	240	L0240	Liège Guillemins - Sarolay - Hermalle - Visé	Léonard Travel International	123.553	KMT		X	X	X		X
LV	L03	439	L0439	Moelingen/Mouland - Veurs - SPV/FSP - SMV/FSM	Léonard Travel International	7.668	KMT		X	X			
LV	L04	95	L0095	Plainevaux - Rotheux - Neuville	Cie des Autobus Liégeois (Keolis)	12.528	KMT		X	X			
LV	L04	142	L0142	Esneux - Trois-Ponts - Gouvy	Cie des Autobus Liégeois (Keolis)	8.488	KMT		X	X			

Annexe 3.7 au 31/12/2020

Liste des lots et km sous-traités et des adjudicataires concernés

DT	Lot	Ligne Publique	Code ligne de bus	Nom Ligne du bus	Nom	Kilomètres totaux en charge	Unité	Régie sur la ligne ? %	Commentaire Circulation LM*JV	Commentaire Circulation Mercredi	Commentaire Circulation Samedi	Commentaire Circulation Dimanche/ fériées	Commentaire Circulation Vacances
LV	L04	377	L0377	Liège Opéra- Esneux - Comblain-au-Pont	Cie des Autobus Liégeois (Keolis)	509.682	KMT		X	X	X	X	X
LV	L04	378	L0378	Neuville - Esneux	Cie des Autobus Liégeois (Keolis)	14.368	KMT		X	X			
LV	L04	442	L0442	Halleux - Comblain - Poulseur	Cie des Autobus Liégeois (Keolis)	5.056	KMT		X	X			
LV	L05	62	L0062	Aywaille - Banneux - Theux - Spa	Cie des Autobus Liégeois (Keolis)	29.293	KMT		X	X			
LV	L05	64	L0064	Esneux - Trois-Ponts - Gouvy	Cie des Autobus Liégeois (Keolis)	209.961	KMT		X	X	X	X	X
LV	L05	65	L0065	Liège Opéra- Esneux - Comblain-au-Pont	Cie des Autobus Liégeois (Keolis)	554.775	KMT		X	X	X	X	X
LV	L05	142	L0142	Esneux - Trois-Ponts - Gouvy	Cie des Autobus Liégeois (Keolis)	4.653	KMT		X	X			
LV	L05	165	L0165	Aywaille - Hamoir	Cie des Autobus Liégeois (Keolis)	38.005	KMT		X	X	X		
LV	L05	265	L0265	Aywaille - Lierneux - Verleumont	Cie des Autobus Liégeois (Keolis)	49.790	KMT		X	X	X		
LV	L05	342	L0342	Comblain - Oneux - Géromont - Comblain	Cie des Autobus Liégeois (Keolis)	5.361	KMT		X	X			
LV	L05	377	L0377	Liège Opéra- Esneux - Comblain-au-Pont	Cie des Autobus Liégeois (Keolis)	1.792	KMT			X			
LV	L05	389	L0389	Beaufays - Trooz - Nessonvaux	Cie des Autobus Liégeois (Keolis)	8.787	KMT		X	X			
LV	L05	465	L0465	Beaufays - Trooz - Nessonvaux	Cie des Autobus Liégeois (Keolis)	34.737	KMT	5,70%	X	X			
LV	L05	727	L0727	Verviers - Banneux - Aywaille - Houssonloge	Cie des Autobus Liégeois (Keolis)	130.353	KMT		X	X	X	X	X
LV	L06	188	L0188	Pepinster - Trooz - Prayon	Hanse Est (Autobus Gohy)	22.747	KMT		X	X			X
LV	L06	288	L0288	Verviers - Soiron	Hanse Est (Autobus Gohy)	65.595	KMT		X	X	X		X
LV	L06	295	L0295	Verviers - Tiège - Spa	Hanse Est (Autobus Gohy)	48.793	KMT		X	X	X	X	X
LV	L06	388	L0388	Verviers - Theux - Spa	Hanse Est (Autobus Gohy)	269.820	KMT		X	X	X	X	X
LV	L06	399	L0399	Creppe - Spa	Hanse Est (Autobus Gohy)	1.703	KMT		X	X			
LV	L06	488	L0488	Service urbain de Spa	Hanse Est (Autobus Gohy)	4.703	KMT		X	X	X		X
LV	L06	744	L0744	Spa - Stavelot - Trois-Ponts	Hanse Est (Autobus Gohy)	69.200	KMT		X	X	X	X	X
LV	L06	750	L0750	Spa - Stavelot - Trois-Ponts via Malchamps	Hanse Est (Autobus Gohy)	10.214	KMT		X	X			
LV	L07	142	L0142	Esneux - Trois-Ponts - Gouvy	Satracom SA (Keolis)	430.069	KMT		X	X	X	X	X
LV	L07	242	L0242	Lierneux - Trois-Ponts	Satracom SA (Keolis)	14.350	KMT		X	X			
LV	L07	294	L0294	Verviers - Stavelot - Trois-Ponts	Satracom SA (Keolis)	182.946	KMT		X	X	X	X	X
LV	L07	377	L0377	Liège Opéra- Esneux - Comblain-au-Pont	Satracom SA (Keolis)	10.816	KMT		X	X			
LV	L07	395	L0395	Verviers - Malmédy - Reuland	Satracom SA (Keolis)	4.225	KMT		X	X			
LV	L07	405	L0405	Cheneux - Meiz - Bernister - Burnenville	Satracom SA (Keolis)	3.179	KMT		X	X			
LV	L07	695	L0695	Bellevaux - Ligneuville - Stavelot	Satracom SA (Keolis)	8.927	KMT		X	X			
LV	L07	745	L0745	Trois-Ponts - Waimes - Büllingen	Satracom SA (Keolis)	6.899	KMT		X	X			
LV	L07	751	L0751	Tiège - Sart - Hockai - Stavelot - Trois-Ponts	Satracom SA (Keolis)	9.842	KMT		X	X			
LV	L07	752	L0752	Solwaster-Stavelot-Trois-Pts via Ster & Burnenville	Satracom SA (Keolis)	9.349	KMT		X	X			
LV	L07	753	L0753	Stavelot-Trois-Ponts - Wanne	Satracom SA (Keolis)	4.253	KMT		X	X			
LV	L08	395	L0395	Verviers - Malmédy - Reuland	Autobus Wergifosse &	166.567	KMT		X	X	X	X	X
LV	L08	397	L0397	Malmédy - Mont - Xhoffraix	Autobus Wergifosse &	27.743	KMT		X	X	X	X	
LV	L08	595	L0595	Baugnez - Lasnerville - Malmédy	Autobus Wergifosse &	6.666	KMT		X	X			
LV	L08	745	L0745	Trois-Ponts - Waimes - Büllingen	Autobus Wergifosse &	261.159	KMT		X	X	X	X	X
LV	L08	746	L0746	Büllingen - Manderfeld	Autobus Wergifosse &	4.592	KMT		X	X			
LV	L08	748	L0748	Sourbrodt - Waimes - St-Vith	Autobus Wergifosse &	823	KMT			X			
LV	L08	749	L0749	Waimes - Heppenbach	Autobus Wergifosse &	4.469	KMT		X	X			
LV	L09	745	L0745	Trois-Ponts - Waimes - Büllingen	Autobus Wergifosse	4.368	KMT		X	X			
LV	L09	748	L0748	Sourbrodt - Waimes - St-Vith	Autobus Wergifosse	4.324	KMT		X	X			

Annexe 3.7 au 31/12/2020

Liste des lots et km sous-traités et des adjudicataires concernés

DT	Lot	Ligne Publique	Code ligne de bus	Nom Ligne du bus	Nom	Kilomètres totaux en charge	Unité	Régie sur la ligne ? %	Commentaire Circulation LM*JV	Commentaire Circulation Mercredi	Commentaire Circulation Samedi	Commentaire Circulation Dimanche/fériées	Commentaire Circulation Vacances
LV	L09	845	L0845	Stavelot - Malmedy - Sourbrodt - Bütgenbach	Autobus Wergifosse	30.175	KMT		X	X			X
LV	L10	138	L0138	Liège - Fléron - Herve - Battice - Verviers	Satracom SA (Keolis)	1.972	KMT	22,30%	X	X			
LV	L10	390	L0390	Verviers - Rocherath	Satracom SA (Keolis)	159.942	KMT		X	X	X	X	X
LV	L10	402	L0402	Sankt-Vith - Schönberg - Heppenbach - Hepscheid	Satracom SA (Keolis)	12.850	KMT		X	X			
LV	L10	403	L0403	Amel - Valender - Mirfeld	Satracom SA (Keolis)	3.314	KMT		X	X			
LV	L10	404	L0404	Medell-Amel-Mirfeld-Möderscheid-Schoppen-Amel	Satracom SA (Keolis)	5.811	KMT		X	X			
LV	L10	406	L0406	St-Vith - Wallerode - Amel - Büllingen - Rocherath	Satracom SA (Keolis)	38.863	KMT		X	X			X
LV	L10	745	L0745	Trois-Ponts - Waimes - Büllingen	Satracom SA (Keolis)	29.457	KMT						
LV	L10	746	L0746	Büllingen - Manderfeld	Satracom SA (Keolis)	49.064	KMT		X	X			X
LV	L10	748	L0748	Sourbrodt - Waimes - St-Vith	Satracom SA (Keolis)	2.089	KMT						
LV	L10	845	L0845	Stavelot - Malmedy - Sourbrodt - Bütgenbach	Satracom SA (Keolis)	877	KMT						
LV	L11	394	L0394	Eupen - Büllingen - Sankt-Vith	Hanse Est (Autobus Blaise)	129.655	KMT		X	X	X	X	X
LV	L11	398	L0398	Recht - Nieder-Emmels - Rodt - St-Vith	Hanse Est (Autobus Blaise)	7.911	KMT		X	X			
LV	L11	400	L0400	St-Vith -Meyerode-Heppenbach-Weywertz - Sourbrodt	Hanse Est (Autobus Blaise)	92.033	KMT		X	X			X
LV	L11	401	L0401	Vielsalm - St-Vith - Manderfeld - Losheimergraben	Hanse Est (Autobus Blaise)	75.194	KMT		X	X			X
LV	L11	747	L0747	Kaiserbaracke - Born - St-Vith	Hanse Est (Autobus Blaise)	4.058	KMT		X	X			
LV	L11	748	L0748	Sourbrodt - Waimes - St-Vith	Hanse Est (Autobus Blaise)	103.964	KMT		X	X			X
LV	L11	845	L0845	Stavelot - Malmedy - Sourbrodt - Bütgenbach	Hanse Est (Autobus Blaise)	1.007	KMT		X	X			X
LV	L11	848	L0848	St-Vith - Gouvy	Hanse Est (Autobus Blaise)	38.234	KMT		X	X			X
LV	L11	948	L0948	St-Vith - Steinebrück - Rödgen	Hanse Est (Autobus Blaise)	6.697	KMT		X	X			
LV	L12	395	L0395	Verviers - Malmedy - Reuland	Satracom SA (Keolis)	187.446	KMT		X	X	X	X	X
LV	L12	495	L0495	St-Vith - Lascheid - Maspelt - Reuland	Satracom SA (Keolis)	11.744	KMT		X	X			
LV	L12	496	L0496	St-Vith - Wemperhardt - Ouren - Reuland	Satracom SA (Keolis)	13.467	KMT		X	X			
LV	L13	138	L0138	Liège - Fléron - Herve - Battice - Verviers	SADAR (Keolis)	1.823	KMT	22,30%	X	X			
LV	L13	139	L0139	Visé - Aubel - Montzen - Welkenraedt	SADAR (Keolis)	79.909	KMT		X	X			X
LV	L13	339	L0339	SMV/FSM - Teuven - Remersdaal - Aubel	SADAR (Keolis)	7.320	KMT		X	X			
LV	L13	385	L0385	Eupen - Monschau - Kalterherberg	SADAR (Keolis)	12.901	KMT				X		
LV	L13	394	L0394	Eupen - Büllingen - Sankt-Vith	SADAR (Keolis)	146.045	KMT		X	X	X	X	X
LV	L13	396	L0396	Eupen - Kelmis - Vaals	SADAR (Keolis)	243.582	KMT	1,80%	X	X	X	X	X
LV	L13	400	L0400	St-Vith -Meyerode-Heppenbach-Weywertz - Sourbrodt	SADAR (Keolis)	6.371	KMT		X	X			
LV	L13	622	L0622	Eupen - Welkenraedt	SADAR (Keolis)	21.684	KMT	78,76%			X		X
LV	L13	710	L0710	Eupen - Welkenraedt - Kelmis	SADAR (Keolis)	258.343	KMT		X	X	X	X	X
LV	L13	711	L0711	Welkenraedt - Kelmis	SADAR (Keolis)	29.060	KMT		X	X	X		X
LV	L13	712	L0712	Thimister - Aubel - Welkenraedt	SADAR (Keolis)	8.451	KMT		X	X			
LV	L13	713	L0713	Henri-Chapelle - Hombourg - Sippenaeken - Kelmis	SADAR (Keolis)	7.622	KMT		X	X			
LV	L13	715	L0715	Welkenraedt / Montzen - Birken - Kelmis	SADAR (Keolis)	19.974	KMT		X	X			X
LV	L13	716	L0716	Bilstain - Dolhain - Goé - Membach - Welkenraedt	SADAR (Keolis)	3.917	KMT	64,30%	X	X			
LV	L13	717	L0717	Welkenraedt/Kelmis - Henri-Chapelle - Verviers	SADAR (Keolis)	111.450	KMT		X	X	X		X
LV	L13	728	L0728	Hauset - Kelmis	SADAR (Keolis)	9.371	KMT		X	X			X
LV	L13	738	L0738	Verviers-Battice-Thimister-Aubel	SADAR (Keolis)	243.095	KMT		X	X	X	X	X
LV	L14	144	L0144	Huy - Burdinne - Hannêche	Multiobus (Atlas Car)	661	KMT	99,55%		X			
LV	L14	149	L0149	Huy - Fize-Fontaine - Seraing-le-Château	Multiobus (Atlas Car)	98.044	KMT	1,70%	X	X	X		X

Annexe 3.7 au 31/12/2020

Liste des lots et km sous-traités et des adjudicataires concernés

DT	Lot	Ligne Publique	Code ligne de bus	Nom Ligne du bus	Nom	Kilomètres totaux en charge	Unité	Régie sur la ligne ? %	Commentaire Circulation LM*JV	Commentaire Circulation Mercredi	Commentaire Circulation Samedi	Commentaire Circulation Dimanche/ fériées	Commentaire Circulation Vacances
LV	L14	249	L0249	Huy - Ampsin - Villers-le-Bouillet - Amay - Flône	Multiobus (Atlas Car)	5.263	KMT	42,69%	X	X			
LV	L15	127	L0127	Huy - Hannut - Landen	Cintra (Keolis)	442.403	KMT	15,60%	X	X	X	X	X
LV	L15	128	L0128	Waremmes - Geer - Hannut	Cintra (Keolis)	129.264	KMT		X	X	X		X
LV	L15	150	L0150	Vieux-Walleffe - Warnant-Dreye - Villers-le-Bouillet	Cintra (Keolis)	5.068	KMT	9,85%	X	X			
LV	L15	283	L0283	Waremmes - Geer - Hannut	Cintra (Keolis)	3.285	KMT	94,40%	X	X			X
LV	L16	E20	L1020	Express Liège-Marche	Cie des Autobus Liégeois (Keolis)	394.202	KMT		X	X			X
LV	L17	E21	L1021	Express Verviers-Malmedy	Hanse Est (Autobus Blaise)	313.753	KMT		X	X	X		X
LX	N01	67	X9670	Gedinne - Paliseul - Bouillon	KEOLIS - Transports Penning	1.569	KMT	8,40%	X	X			
LX	X01	424	X1424	Rocheville - Marche	KEOLIS - Transports Penning	133.876	KMT	39,03%	X	X	X	X	X
LX	X01	166a	X1661	Jemelle - Lavaux-Sainte-Anne	KEOLIS - Transports Penning	24.809	KMT	0,00%	X	X			X
LX	X01	166b	X1662	Jemelle - Villers-sur-lesse - Ciergnon	KEOLIS - Transports Penning	27.926	KMT	0,00%	X	X			X
LX	X01	166c	X1663	Jemelle - Forcée - Briquemont	KEOLIS - Transports Penning	27.687	KMT	0,00%	X	X			X
LX	X01	E78	X1978	Bastogne - Marloie - Marche - Namur	KEOLIS - Transports Penning	298.740	KMT	31,51%	X	X	X	X	X
LX	X01	62 Nam	X2620	Rocheville - Tellin - Grupont - Mirwart	KEOLIS - Transports Penning	30.093	KMT	6,09%	X	X			X
LX	X01	63 Nam	X2630	Rocheville (Gare) - Rocheville (Préhyr)	KEOLIS - Transports Penning	889	KMT	0,00%	X	X			X
LX	X01	420	X4200	Aye - Jemelle - Nassogne	KEOLIS - Transports Penning	67.007	KMT	4,29%	X	X	X		X
LX	X01	1	X9010	Marche-en-Famenne - Bastogne	KEOLIS - Transports Penning	2.940	KMT	97,19%	X	X			
LX	X01	11/2	X9112	Marloie - Melreux	KEOLIS - Transports Penning	13.716	KMT	86,22%	X	X	X		X
LX	X01	11/5	X9115	Noisieux - Durbuy - Melreux	KEOLIS - Transports Penning	624	KMT	96,30%	X				
LX	X01	11/7	X9117	Circuit des Ecoles de Bourdon et Hotton	KEOLIS - Transports Penning	3.591	KMT	61,96%	X				
LX	X01	11/9	X9119	Circuit des Rocailles et IMP de Marloie	KEOLIS - Transports Penning	238	KMT	92,10%	X	X			
LX	X01	12/3	X9123	Hotton (Ctre Réfugiés) - Melreux (Gare)	KEOLIS - Transports Penning	1.112	KMT	0,00%	X	X			
LX	X01	13	X9130	La Roche - Melreux	KEOLIS - Transports Penning	4.589	KMT	94,96%	X	X	X		X
LX	X01	134	X9134	Wy - Amonines - Trinal - Rendeux	KEOLIS - Transports Penning	12.403	KMT	0,00%	X	X			
LX	X01	15	X9150	La Roche - Lignières - Marloie	KEOLIS - Transports Penning	1.285	KMT	98,90%			X		
LX	X01	63	X9630	Waharday - Chéroux - Rendeux	KEOLIS - Transports Penning	2.414	KMT	0,00%	X	X			
LX	X01	91	X9910	Boucle Urbaine de Waha	KEOLIS - Transports Penning	57.649	KMT	32,85%	X	X	X		X
LX	X01	92	X9920	Boucle Urbaine du WEX	KEOLIS - Transports Penning	56.586	KMT	34,60%	X	X	X		X
LX	X01	97d	X9974	Nettinne-Marche	KEOLIS - Transports Penning	8.951	KMT	0,00%	X	X			
LX	X01	98	X9980	Havelange - Marche	KEOLIS - Transports Penning	41.577	KMT	0,00%	X	X			
LX	X02	1011	X1011	Liège - Athus (Express)	KEOLIS - Transports Penning	3.389	KMT	0,00%	x				
LX	X02	413	X1413	Bastogne - Neufchâteau	KEOLIS - Transports Penning	484	KMT	0,00%	X	X			
LX	X02	163c	X1633	Bastogne - Houffalize - Gouvy	KEOLIS - Transports Penning	89.091	KMT	21,26%	X	X			X
LX	X02	163d	X1634	Gouvy - Tavigny - Bastogne	KEOLIS - Transports Penning	95.976	KMT	0,00%	X	X	X		X
LX	X02	1	X9010	Marche-en-Famenne - Bastogne	KEOLIS - Transports Penning	3.740	KMT	97,19%	X	X			
LX	X02	2/2	X9022	Bastogne - Villers-La-Bonne-Eau	KEOLIS - Transports Penning	5.464	KMT	13,62%	X	X			
LX	X02	10/3	X9103	Manhay - St-Roch - Bomal - Barvaux	KEOLIS - Transports Penning	3.246	KMT	87,04%	X	X			
LX	X02	12/1	X9120	Deulin - Hotton	KEOLIS - Transports Penning	4.140	KMT	0,00%	X	X			
LX	X02	12/2	X9122	Biron - Ny - Soy - Hotton	KEOLIS - Transports Penning	7.283	KMT	0,00%	X	X			
LX	X02	12/3	X9123	Hotton (Ctre Réfugiés) - Melreux (Gare)	KEOLIS - Transports Penning	2.133	KMT	44,15%		X	X		X
LX	X02	14	X9140	Manhay - Vielsalm	KEOLIS - Transports Penning	17.919	KMT	78,01%	X	X			
LX	X02	14/2	X9142	Manhay - Samrée - Grandmenil	KEOLIS - Transports Penning	12.038	KMT	29,48%	X	X			

Annexe 3.7 au 31/12/2020

Liste des lots et km sous-traités et des adjudicataires concernés

DT	Lot	Ligne Publique	Code ligne de bus	Nom Ligne du bus	Nom	Kilomètres totaux en charge	Unité	Régie sur la ligne ? %	Commentaire Circulation LM*JV	Commentaire Circulation Mercredi	Commentaire Circulation Samedi	Commentaire Circulation Dimanche/ Fériées	Commentaire Circulation Vacances
LX	X02	14/4	X9144	Houffalize - Hébronnal - Manhay	KEOLIS - Transports Penning	25.267	KMT	0,00%	X	X			
LX	X02	14/8	X9148	Regné - Otré - Tailles - Vielsalm	KEOLIS - Transports Penning	9.219	KMT	0,00%	X	X			
LX	X02	15/3	X9153	Wibrin - Houffalize	KEOLIS - Transports Penning	8.137	KMT	0,00%	X	X			
LX	X02	18	X9180	Bastogne - Houffalize - Montleban	KEOLIS - Transports Penning	10.875	KMT	61,96%	X	X			X
LX	X02	18/2	X9182	Hallonru - Cherain	KEOLIS - Transports Penning	5.352	KMT	0,00%	X	X			
LX	X02	18/4	X9184	Gouvy - Deiffelt - Beho - Commanster - Vielsalm	KEOLIS - Transports Penning	23.196	KMT	0,00%	X	X			
LX	X02	163b/4	X9873	Bras - Wardin - Mageret - Bastogne	KEOLIS - Transports Penning	9.664	KMT	0,00%	X	X			
LX	X02	163b/5	X9874	Bastogne - Mageret - Wardin	KEOLIS - Transports Penning	4.249	KMT	0,00%	X	X			
LX	X02	89	X9890	Bastogne - Houffalize - Gouvy - Vielsalm	KEOLIS - Transports Penning	22.457	KMT	76,07%	X	X			X
LX	X03	13/3	X9133	La Roche - Warizy - La Roche	KEOLIS - Transports Penning	1.659	KMT	0,00%	X				
LX	X03	135	X9135	La Roche - Halleux - Rendeux	KEOLIS - Transports Penning	10.221	KMT	0,00%	X	X			
LX	X03	136	X9136	La Roche - Cielle - Rendeux	KEOLIS - Transports Penning	5.422	KMT	0,00%	X	X			
LX	X03	137	X9137	La Roche - Hodister - Rendeux	KEOLIS - Transports Penning	3.404	KMT	46,21%	X	X			
LX	X03	14/1	X9141	Chevron - Manhay	KEOLIS - Transports Penning	13.005	KMT	38,53%	X	X			
LX	X03	14/3	X9143	Manhay - Lierneux	KEOLIS - Transports Penning	9.006	KMT	0,00%	X	X			
LX	X03	49	X9490	La Roche - Ortho	KEOLIS - Transports Penning	29.573	KMT	0,00%	X	X			X
LX	X03	55	X9550	La Roche - Manhay - Malempré	KEOLIS - Transports Penning	30.178	KMT	0,00%	X	X			
LX	X03	59	X9590	La Roche - Tenneville - La Roche	KEOLIS - Transports Penning	30.628	KMT	0,00%	X	X			
LX	X03	63	X9630	Waharday - Chéoux - Rendeux	KEOLIS - Transports Penning	381	KMT	0,00%	X				
LX	X04	1011	X1011	Liège - Athus (Express)	KEOLIS - Transports Penning	494.075	KMT	0,00%	X	X	X	x	X
LX	X04	2/2	X9022	Bastogne - Villers-La-Bonne-Eau	KEOLIS - Transports Penning	4.535	KMT	13,62%	X	X			
LX	X05	411	X1411	Longlier - Neufchâteau - Bertrix	KEOLIS - Transports Penning	3.329	KMT	0,00%	X	X			X
LX	X05	413	X1413	Bastogne - Neufchâteau	KEOLIS - Transports Penning	105.956	KMT	0,00%	X	X			X
LX	X05	413/2	X1414	Juseret - Traimont - Sibret - Bastogne	KEOLIS - Transports Penning	15.575	KMT	0,00%	X	X			
LX	X05	155b	X1552	Saint-Mard - Virton - Marbehan	KEOLIS - Transports Penning	2.132	KMT	0,00%	X	X			
LX	X05	162b	X1623	Libramont - Jemelle	KEOLIS - Transports Penning	373	KMT	38,92%	X				
LX	X05	163b/1	X1632	Bras - Wardin - Bastogne	KEOLIS - Transports Penning	33.223	KMT	0,00%	X	X	X		X
LX	X05	165ab	X1650	Florenville - Virton - Saint-Mard	KEOLIS - Transports Penning	3.322	KMT	0,00%	X	X			
LX	X05	62 Nam	X2620	Rochefort - Tellin - Grupont - Mirwart	KEOLIS - Transports Penning	1.997	KMT	6,09%	X	X			
LX	X05	5/5	X9055	Maissin - Libin - Saint-Hubert	KEOLIS - Transports Penning	1.123	KMT	0,00%	X	X			
LX	X05	6	X9060	Libramont - Bastogne	KEOLIS - Transports Penning	347.794	KMT	0,00%	X	X	X	X	X
LX	X05	161	X9161	Virton - Athus - Arlon	KEOLIS - Transports Penning	5.185	KMT	16,58%	X	X			
LX	X05	19	X9190	Virton - Arlon	KEOLIS - Transports Penning	6.236	KMT	69,31%	X	X			
LX	X05	27	X9270	Libramont - Marbehan	KEOLIS - Transports Penning	168.917	KMT	0,00%	X	X			X
LX	X05	27/1	X9271	Lavaux - Assenois	KEOLIS - Transports Penning	5.234	KMT	0,00%	X	X			
LX	X05	27/2	X9272	Neufchâteau - Sainte-Marie - Libramont	KEOLIS - Transports Penning	17.843	KMT	0,00%	X	X			
LX	X05	28	X9280	Marbehan - Arlon	KEOLIS - Transports Penning	153.899	KMT	0,00%	X	X	X	X	X
LX	X05	346	X9346	Villers-sur-Semois - Breuvanne - Tintigny	KEOLIS - Transports Penning	15.035	KMT	0,00%	X	X			
LX	X05	40	X9400	Bouillon - Bertrix	KEOLIS - Transports Penning	1.304	KMT	0,00%	X	X			
LX	X05	54/2	X9542	Virton - Buzenol - Etalle - Habay	KEOLIS - Transports Penning	12.030	KMT	0,00%	X	X			
LX	X05	54/3	X9543	Jamoinge - Saint-Vincent - Sainte-Marie - Etalle - Habay	KEOLIS - Transports Penning	21.865	KMT	0,00%	X	X			
LX	X05	54/4	X9544	Martelange - Habay	KEOLIS - Transports Penning	9.836	KMT	0,00%	X	X			

Annexe 3.7 au 31/12/2020

Liste des lots et km sous-traités et des adjudicataires concernés

DT	Lot	Ligne Publique	Code ligne de bus	Nom Ligne du bus	Nom	Kilomètres totaux en charge	Unité	Régie sur la ligne ? %	Commentaire Circulation LM*JV	Commentaire Circulation Mercredi	Commentaire Circulation Samedi	Commentaire Circulation Dimanche/feriées	Commentaire Circulation Vacances
LX	X05	54/7	X9547	Les Fosses - Rossignol - Marbehan - Habay	KEOUS - Transports Penning	14.015	KMT	0,00%	X	X			
LX	X05	54/8	X9548	Vance - Etalle - Habay	KEOUS - Transports Penning	1.682	KMT	0,00%	X	X			
LX	X05	54/9	X9549	Neufchateau - Léglise - Habay	KEOUS - Transports Penning	12.242	KMT	0,00%	X	X			
LX	X05	56	X9560	Libramont - Habay - Arlon	KEOUS - Transports Penning	112.093	KMT	0,00%	X	X	X		X
LX	X05	56/1	X9561	Anlier - Louftémont	KEOUS - Transports Penning	2.221	KMT	0,00%	X	X			
LX	X05	60	X9600	Saint-Hubert - Neufchateau - Martelange	KEOUS - Transports Penning	69.489	KMT	0,00%	X	X			
LX	X05	601	X9601	Libramont - Bastogne	KEOUS - Transports Penning	100.279	KMT	0,00%	X	X			
LX	X05	60/2	X9602	Ebly - Chêné - Witry	KEOUS - Transports Penning	3.600	KMT	0,00%	X	X			
LX	X05	77/1	X9771	Circuit scolaire de Libramont (Wisbeley)	KEOUS - Transports Penning	2.025	KMT	11,00%	X				
LX	X05	77/2	X9772	Circuit scolaire de Libramont (Blancheau)	KEOUS - Transports Penning	452	KMT	0,00%		X			
LX	X05	77/4	X9774	Circuit scolaire de Libramont (Neuvillers)	KEOUS - Transports Penning	1.314	KMT	69,30%	X				
LX	X06	411	X1411	Longlier - Neufchateau - Bertrix	KEOUS - Transports Penning	79.109	KMT	0,00%	X	X			X
LX	X06	162b	X1623	Libramont - Jemelle	KEOUS - Transports Penning	130.046	KMT	38,92%	X	X			X
LX	X06	163a	X1630	Bertrix - Muno - Lambermont	KEOUS - Transports Penning	90.405	KMT	0,00%	X	X			X
LX	X06	5/3	X9053	Bertrix - Paliseul - Saint-Hubert	KEOUS - Transports Penning	16.012	KMT	0,00%	X	X			
LX	X06	5/5	X9055	Maissin - Libin - Saint-Hubert	KEOUS - Transports Penning	10.239	KMT	0,00%	X	X			
LX	X06	27	X9270	Libramont - Marbehan	KEOUS - Transports Penning	1.125	KMT	0,00%		X			
LX	X06	37	X9370	Florenville - Bouillon - Muno	KEOUS - Transports Penning	1.539	KMT	96,93%		X			
LX	X06	51	X9510	Amberloup - Sainte-Ode - Libramont	KEOUS - Transports Penning	4.812	KMT	88,92%	X				X
LX	X06	56	X9560	Libramont - Habay - Arlon	KEOUS - Transports Penning	586	KMT	0,00%		X			
LX	X06	60/2	X9602	Ebly - Chêné - Witry	KEOUS - Transports Penning	4.807	KMT	0,00%	X	X			
LX	X06	61	X9610	Libramont - Redu	KEOUS - Transports Penning	117.283	KMT	0,00%	X	X	X		X
LX	X06	66	X9660	Gedinne - Paliseul - Bertrix	KEOUS - Transports Penning	283	KMT	15,14%					X
LX	X06	69	X9690	Bertrix - Circuit du Saupont	KEOUS - Transports Penning	319	KMT	0,00%					X
LX	X06	77/1	X9771	Circuit scolaire de Libramont (Wisbeley)	KEOUS - Transports Penning	3.026	KMT	11,00%	X	X			
LX	X06	77/2	X9772	Circuit scolaire de Libramont (Blancheau)	KEOUS - Transports Penning	3.353	KMT	0,00%	X				
LX	X06	78/2	X9782	Circuit scolaire de Bertrix (Zoning)	KEOUS - Transports Penning	4.246	KMT	0,00%	X	X			
LX	X07	165c	X1653	Florenville - Bertrix	KEOUS - Transports Penning	1.173	KMT	0,50%		X			
LX	X07	7	X9070	Sugny - Bouillon	KEOUS - Transports Penning	4.872	KMT	91,73%		X			X
LX	X07	8	X9080	Bouillon - Libramont	KEOUS - Transports Penning	83.552	KMT	72,15%	X	X	X	X	X
LX	X07	8b	X9082	Bouillon - Menuchenet	KEOUS - Transports Penning	604	KMT	96,38%					X
LX	X07	37	X9370	Florenville - Bouillon - Muno	KEOUS - Transports Penning	2.262	KMT	96,93%					X
LX	X07	40	X9400	Bouillon - Bertrix	KEOUS - Transports Penning	49.840	KMT	0,00%	X	X	X		X
LX	X07	43	X9430	Bohan - Alle - Menuchenet	KEOUS - Transports Penning	15.761	KMT	72,23%	X	X			X
LX	X07	51	X9510	Amberloup - Sainte-Ode - Libramont	KEOUS - Transports Penning	6.116	KMT	88,92%	X	X			
LX	X07	66	X9660	Gedinne - Paliseul - Bertrix	KEOUS - Transports Penning	59.928	KMT	15,14%	X	X			X
LX	X07	67	X9670	Gedinne - Paliseul - Bouillon	KEOUS - Transports Penning	21.071	KMT	8,40%	X	X			
LX	X07	77/2	X9772	Circuit scolaire de Libramont (Blancheau)	KEOUS - Transports Penning	651	KMT	0,00%		X			
LX	X08	155b	X1552	Saint-Mard - Virton - Marbehan	KEOUS - Transports Penning	142.557	KMT	3,03%	X	X			X
LX	X08	165ab	X1650	Florenville - Virton - Saint-Mard	KEOUS - Transports Penning	208.638	KMT	3,15%	X	X	X		X
LX	X08	165c	X1653	Florenville - Bertrix	KEOUS - Transports Penning	54.711	KMT	0,50%	X	X	X		X
LX	X08	16	X9160	Virton - Athus - Arlon	KEOUS - Transports Penning	445.362	KMT	19,44%	X	X	X	X	X

Annexe 3.7 au 31/12/2020

Liste des lots et km sous-traités et des adjudicataires concernés

DT	Lot	Ligne Publique	Code ligne de bus	Nom Ligne du bus	Nom	Kilomètres totaux en charge	Unité	Régie sur la ligne ? %	Commentaire Circulation LM*JV	Commentaire Circulation Mercredi	Commentaire Circulation Samedi	Commentaire Circulation Dimanche/ Fériées	Commentaire Circulation Vacances
LX	X08	161	X9161	Virton - Athus - Arlon	KEOUS - Transports Penning	50.398	KMT	16,58%	X	X			
LX	X08	162	X9162	Willancourt - Virton	KEOUS - Transports Penning	7.980	KMT	0,00%	X	X			
LX	X08	169	X9169	Aubange - Saint-Mard	KEOUS - Transports Penning	11.216	KMT	0,00%	X	X			
LX	X08	19	X9190	Virton - Arlon	KEOUS - Transports Penning	109.529	KMT	69,31%	X	X	X	X	X
LX	X08	191	X9191	Virton - Arlon	KEOUS - Transports Penning	17.709	KMT	48,63%	X	X			
LX	X08	199	X9199	Arlon - Saint-Mard	KEOUS - Transports Penning	6.945	KMT	50,32%	X	X			
LX	X08	20	X9200	Châtillon - Rachecourt - Arlon	KEOUS - Transports Penning	33.410	KMT	53,77%	X	X			X
LX	X08	201	X9201	Châtillon - Rachecourt - Arlon	KEOUS - Transports Penning	11.593	KMT	58,83%	X	X			
LX	X08	21	X9210	Battincourt - Athus - Arlon	KEOUS - Transports Penning	76.027	KMT	12,66%	X	X			X
LX	X08	211	X9211	Battincourt - Athus - Differt - Stockem	KEOUS - Transports Penning	18.139	KMT	35,33%	X	X			
LX	X08	212	X9212	Rodange - Arlon	KEOUS - Transports Penning	9.150	KMT	0,00%	X	X			
LX	X08	213	X9213	Messancy - Hondelange - Arlon	KEOUS - Transports Penning	4.088	KMT	41,22%	X	X			
LX	X08	22	X9220	Florenville - Arlon	KEOUS - Transports Penning	6.806	KMT	98,27%	X	X			X
LX	X08	22/2	X9222	Florenville - Marbehan	KEOUS - Transports Penning	3.056	KMT	97,88%	X				
LX	X08	22/3	X9223	Saint-Vincent - Izel - Pin - Jamoigne	KEOUS - Transports Penning	16.579	KMT	0,00%	X	X			
LX	X08	242	X9242	Luxembourg - Steinfort - Arlon	KEOUS - Transports Penning	1.068	KMT	48,33%		X			
LX	X08	26	X9260	Arlon - Frassem - Arlon	KEOUS - Transports Penning	1.490	KMT	94,39%					X
LX	X08	27	X9270	Libramont - Marbehan	KEOUS - Transports Penning	2.236	KMT	0,00%		X			
LX	X08	28	X9280	Marbehan - Arlon	KEOUS - Transports Penning	3.317	KMT	0,00%		X			
LX	X08	29	X9290	Heinstert - Arlon	KEOUS - Transports Penning	10.629	KMT	67,02%	X				
LX	X08	35	X9350	Montmédy - Virton	KEOUS - Transports Penning	20.802	KMT	0,00%	X	X			X
LX	X08	38	X9380	Virton - Lamorteau - Virton	KEOUS - Transports Penning	23.807	KMT	0,00%	X	X			X
LX	X08	381	X9381	Torgny - Virton	KEOUS - Transports Penning	19.025	KMT	0,00%	X	X			
LX	X08	39	X9390	Musson - Ruelle - Virton	KEOUS - Transports Penning	84.443	KMT	0,00%	X	X			X
LX	X08	391	X9391	Saint-Léger - Ruelle - Virton	KEOUS - Transports Penning	31.687	KMT	3,71%	X	X			
LX	X08	51	X9510	Amberloup - Sainte-Ode - Libramont	KEOUS - Transports Penning	732	KMT	88,92%		X			
LX	X08	54/1	X9541	Habay-la-Neuve - Virton	KEOUS - Transports Penning	19.020	KMT	0,00%	X	X			
LX	X08	54/3	X9543	Jamoigne - Saint-Vincent - Sainte-Marie - Etalle - Habay	KEOUS - Transports Penning	593	KMT	0,00%		X			
LX	X08	54/4	X9544	Martelange - Habay	KEOUS - Transports Penning	7.556	KMT	0,00%	X	X			
LX	X08	54/5	X9545	Metzert - Habay	KEOUS - Transports Penning	12.738	KMT	0,00%	X	X			
LX	X08	54/8	X9548	Vance - Etalle - Habay	KEOUS - Transports Penning	9.895	KMT	0,00%	X	X			
LX	X08	56	X9560	Libramont - Habay - Arlon	KEOUS - Transports Penning	5.850	KMT	0,00%	X	X			
LX	X08	56/1	X9561	Anlier - Louftémont	KEOUS - Transports Penning	1.938	KMT	0,00%	X	X			
LX	X08	69	X9690	Bertrix - Circuit du Saupont	KEOUS - Transports Penning	819	KMT	0,00%	X	X			
LX	X08	711	X9711	Virton - Mussy-la-Ville - Athus	KEOUS - Transports Penning	24.051	KMT	0,49%	X	X		X	
LX	X08	721	X9721	Musson - Athus - Differt	KEOUS - Transports Penning	13.473	KMT	0,00%	X	X			
LX	X08	722	X9722	Bascharage - Differt	KEOUS - Transports Penning	8.918	KMT	0,00%	X	X			
LX	X08	723	X9723	Arlon - Differt	KEOUS - Transports Penning	1.332	KMT	62,29%	X				
LX	X08	731	X9731	Saint-Léger - Athus	KEOUS - Transports Penning	15.391	KMT	0,00%	X	X			
LX	X08	741	X9741	Arlon - Hondelange - Athus	KEOUS - Transports Penning	9.006	KMT	50,48%	X	X			
LX	X08	751	X9751	Longwy - Athus	KEOUS - Transports Penning	14.666	KMT	0,00%	X	X			
LX	X08	761	X9761	Guerlange - Athus	KEOUS - Transports Penning	2.965	KMT	0,00%	X	X			

Annexe 3.7 au 31/12/2020

Liste des lots et km sous-traités et des adjudicataires concernés

DT	Lot	Ligne Publique	Code ligne de bus	Nom Ligne du bus	Nom	Kilomètres totaux en charge	Unité	Régie sur la ligne ? %	Commentaire Circulation LM*JV	Commentaire Circulation Mercredi	Commentaire Circulation Samedi	Commentaire Circulation Dimanche/fériées	Commentaire Circulation Vacances
LX	X08	80/1	X9801	Arlon - Luxembourg	KEOLIS - Transports Penning	10.067	KMT	92,66%	X	X			X
LX	X08	81	X9810	Saint-Vincent - Luxembourg	KEOLIS - Transports Penning	15.930	KMT	0,00%	X	X			X
LX	X09	242	X9242	Luxembourg - Steinfort - Arlon	KEOLIS - Transports Penning	5.142	KMT	48,33%	X	X			
LX	X09	81	X9810	Saint-Vincent - Luxembourg	KEOLIS - Transports Penning	30.704	KMT	0,00%	X	X			X
LX	X09	83	X9830	Virton - Aubange - Luxembourg	KEOLIS - Transports Penning	30.983	KMT	0,00%	X	X			X
LX	X09	84	X9840	Marbehan - Habay - Arlon - Luxembourg	KEOLIS - Transports Penning	29.784	KMT	0,00%	X	X			X
LX	X10	E69	X1969	Arlon - Bastogne	KEOLIS - Transports Penning	164.630	KMT	0,00%	X	X			X
NA	N01	25	N2250	DINANT - BEAURAING	Transports Penning SA	12.845	KMT	87,49%	x	x			
NA	N01	26	N2260	BEAURAING - WELLIN	Transports Penning SA	11.003	KMT	75,87%	x	x			
NA	N01	49	N2490	BEAURAING - WINENNE - FELENNE	Transports Penning SA	34.772	KMT	0,00%	x	x			x
NA	N01	141	N1410	DINANT - BEAURAING - GEDINNE - GRAIDE	Transports Penning SA	45.643	KMT	11,62%	x	x			x
NA	N01	241	N2410	BEAURAING - GEDINNE - HAUT-FAYS	Transports Penning SA	40.299	KMT	0,00%	x	x			x
NA	N01	341	N3410	BEAURAING - GEDINNE - BOURSEIGNE-VIEILLE	Transports Penning SA	48.322	KMT	0,00%	x	x			x
NA	N01	421	N4210	BEAURAING - HOUR	Transports Penning SA	6.959	KMT	0,00%	x	x			
NA	N01	422	N4220	BEAURAING - GIVET - DOISCHE	Transports Penning SA	67.177	KMT	0,00%	x	x			x
NA	N01	423	N4230	BEAURAING - HOUYET	Transports Penning SA	8.365	KMT	0,00%	x	x			x
NA	N01	441	N4410	GEDINNE - WILLERZIE - VENCIMONT	Transports Penning SA	21.029	KMT	0,00%	x	x			x
NA	N01	154a	N1541	DINANT - GIVET	Transports Penning SA	188.635	KMT	0,00%	x	x	x	x	x
NA	N02	47	N2470	CINEY - CUSTINNE (VER)	Latour Autobus SA/Hanseal NV	7.644	KMT	0,00%	x	x			
NA	N02	48	N2480	CINEY - BONSIN	Latour Autobus SA/Hanseal NV	21.347	KMT	0,00%	x	x			
NA	N02	52	N2520	DINANT - HERBUCHENNE	Latour Autobus SA/Hanseal NV	2.696	KMT	65,58%	x	x			
NA	N02	66	N2660	NAMUR - GESVES - CINEY	Latour Autobus SA/Hanseal NV	3.124	KMT	48,77%	x				
NA	N02	69	N2690	SERVICE URBAIN DE CINEY	Latour Autobus SA/Hanseal NV	2.669	KMT	43,25%	x	x			x
NA	N02	128	N2180	CINEY - DURNAL - YVOIR	Latour Autobus SA/Hanseal NV	61.672	KMT	0,00%	x	x	x		x
NA	N02	129	N1290	CINEY - DORINNE - YVOIR	Latour Autobus SA/Hanseal NV	65.292	KMT	0,00%	x	x	x		x
NA	N02	130	N1300	CINEY - THYNES - LOYERS	Latour Autobus SA/Hanseal NV	11.616	KMT	0,00%	x	x			
NA	N02	131	N1310	DINANT - THYNES - SPONTIN	Latour Autobus SA/Hanseal NV	8.730	KMT	0,00%	x	x			
NA	N02	433	N4330	NAMUR - MONT / DINANT	Latour Autobus SA/Hanseal NV	3.084	KMT	28,20%	x	x			
NA	N02	43/1	N2431	DINANT - CINEY	Latour Autobus SA/Hanseal NV	82.900	KMT	0,00%	x	x	x		x
NA	N02	43/2	N2432	CINEY - MONT-GAUTHIER	Latour Autobus SA/Hanseal NV	23.521	KMT	0,00%	x	x	x		x
NA	N02	57/1	N2571	CINEY - LEIGNON	Latour Autobus SA/Hanseal NV	4.628	KMT	0,00%	x	x			
NA	N02	57/2	N2572	CHEVETOGNE - LEIGNON	Latour Autobus SA/Hanseal NV	3.536	KMT	0,00%	x	x			
NA	N02	67/1	N2671	DINABUS : DINANT - FURFOOZ - SORINNES	Latour Autobus SA/Hanseal NV	3.110	KMT	64,76%	x	x			x
NA	N02	67/2	N2672	DINABUS : DINANT - AWAGNE - LISOGNE	Latour Autobus SA/Hanseal NV	2.470	KMT	50,01%	x				x
NA	N03	3	N2030	NAMUR (La Plante) - NAMUR (Citadelle)	Latour Autobus SA/Hanseal NV	1.664	KMT	94,58%	x	x			
NA	N03	13	N2130	ANDENNE-SEILLES - CINEY	Latour Autobus SA/Hanseal NV	3.681	KMT	97,84%	x	x			
NA	N03	42	N2420	NAMUR - FAULX - ANDENNE-SEILLES	Latour Autobus SA/Hanseal NV	178.393	KMT	0,00%	x	x	x		x
NA	N03	66	N2660	NAMUR - GESVES - CINEY	Latour Autobus SA/Hanseal NV	59.026	KMT	48,77%	x	x			x
NA	N03	816	N8160	NAMUR - MEEFFE	Latour Autobus SA/Hanseal NV	447	KMT	92,35%		x			
NA	N04	27	N2270	SALZINNES (Balances) - CHAMPION - VEDRIN	Cintra SA	899	KMT	85,94%			x		
NA	N04	815	N8150	HANNUT - FORVILLE	Cintra SA	5.135	KMT	87,54%	x	x			x
NA	N04	816	N8160	NAMUR - MEEFFE	Cintra SA	5.138	KMT	92,35%	x	x			

Annexe 3.7 au 31/12/2020

Liste des lots et km sous-traités et des adjudicataires concernés

DT	Lot	Ligne Publique	Code ligne de bus	Nom Ligne du bus	Nom	Kilomètres totaux en charge	Unité	Régie sur la ligne ? %	Commentaire Circulation LM*JV	Commentaire Circulation Mercredi	Commentaire Circulation Samedi	Commentaire Circulation Dimanche/fériées	Commentaire Circulation Vacances
NA	N04	821	N8210	NAMUR - EGHEZEE	Cintra SA	666	KMT	44,67%		x			
NA	N04	823	N8230	JODOIGNE - EGHEZEE	Cintra SA	70.577	KMT	56,75%	x	x	x		x
NA	N04	824	N8240	EGHEZEE - JANDRAIN / HEMPTINNE	Cintra SA	12.728	KMT	28,00%	x	x			
NA	N04	826	N8260	EGHEZEE - NOVILLE-LES-BOIS - BIERWART	Cintra SA	9.673	KMT	0,00%	x	x			
NA	N04	827	N8270	EGHEZEE - HANNUT	Cintra SA	18.104	KMT	73,52%	x	x			x
NA	N04	E82	N3820	NAMUR - JODOIGNE (Express)	Cintra SA	166.526	KMT	52,04%	x	x	x		x
NA	N05	6	N2060	NAMUR - METTET	Latour Autobus SA/Hanse NV	4.338	KMT	97,77%	x	x			
NA	N05	10	N2100	NAMUR - CHATELNEAU	Latour Autobus SA/Hanse NV	3.777	KMT	96,72%	x	x			x
NA	N05	36	N2360	TAMINES - HAM-SUR-SAMBRE - SPY	Latour Autobus SA/Hanse NV	19.454	KMT	50,67%	x	x			x
NA	N05	58	N2580	TAMINES - JEMEPPE / SPY	Latour Autobus SA/Hanse NV	77.071	KMT	75,81%	x	x	x		x
NA	N05	61	N2610	FLORENNES - METTET / ERMETON-S/BIERT	Latour Autobus SA/Hanse NV	6.817	KMT	77,95%	x	x			
NA	N05	64	N2640	NAMUR - BIESME	Latour Autobus SA/Hanse NV	33.018	KMT	14,63%	x	x			x
NA	N05	65	N2650	NAMUR (Gare) - JAMBES (Place de la Wallonie)	Latour Autobus SA/Hanse NV	1.439	KMT	77,95%	x	x			x
NA	N05	137	N1370	ACOEZ - METTET	Latour Autobus SA/Hanse NV	122.974	KMT	8,72%	x	x	x		x
NA	N05	237	N2370	CHATELNEAU - ACOZ - FROMIEE	Latour Autobus SA/Hanse NV	63.498	KMT	24,88%	x	x	x		x
NA	N05	337	N3370	METTET - BIESME	Latour Autobus SA/Hanse NV	7.204	KMT	31,94%	x	x	x		x
NA	N05	561	N5610	PHILIPPEVILLE - WALCOURT - THY-LE-CHATEAU	Latour Autobus SA/Hanse NV	1.369	KMT	36,32%					x
NA	N05	64b	N2649	NAMUR - NAVINNE - MALONNE (Malpas)	Latour Autobus SA/Hanse NV	32.381	KMT	0,00%	x	x	x		x
NA	N05	E86	N3860	NAMUR - COUVIN (Express)	Latour Autobus SA/Hanse NV	9.645	KMT	98,64%	x				
NA	N05	137d	N1374	GERPINNES - LANEFFE	Latour Autobus SA/Hanse NV	2.336	KMT	57,58%	x				
NA	N05	138b	N1381	CHARLEROI - FLORENNES	Latour Autobus SA/Hanse NV	8.056	KMT	39,01%	x	x			x
NA	N05	150a	N1501	TAMINES - ERMETON-SUR-BIERT	Latour Autobus SA/Hanse NV	21.599	KMT	72,33%	x	x			x
NA	N06	61	N2610	FLORENNES - METTET / ERMETON-S/BIERT	Sophibus SA	4.451	KMT	77,95%	x	x			x
NA	N06	237	N2370	CHATELNEAU - ACOZ - FROMIEE	Sophibus SA	740	KMT	74,88%		x			x
NA	N06	337	N3370	METTET - BIESME	Sophibus SA	1.027	KMT	31,94%					x
NA	N06	451	N4510	CHARLEROI - PHILIPPEVILLE - COUVIN	Sophibus SA	539.931	KMT	0,63%	x	x	x	x	x
NA	N06	452	N4520	PHILIPPEVILLE - MATAGNE-LA-GRANDE	Sophibus SA	9.032	KMT	0,00%	x	x			
NA	N06	453	N4530	PHILIPPEVILLE - HEER-AGIMONT	Sophibus SA	32.648	KMT	0,00%	x	x			x
NA	N06	561	N5610	PHILIPPEVILLE - WALCOURT - THY-LE-CHATEAU	Sophibus SA	4.904	KMT	36,32%	x	x			x
NA	N06	562	N5620	FLORENNES - YVES-GOMEZEE	Sophibus SA	10.160	KMT	28,80%	x	x			x
NA	N06	111a	N1111	THUILLIES - LANEFFE / WALCOURT	Sophibus SA	27.789	KMT	14,94%	x	x			x
NA	N06	111b	N1112	WALCOURT / SOMZEE / GERPINNES	Sophibus SA	6.933	KMT	0,00%	x	x			
NA	N06	132a	N1321	WALCOURT - CERFONTAINE - PHILIPPEVILLE	Sophibus SA	148.380	KMT	0,00%	x	x	x		x
NA	N06	136a	N1361	FLORENNES - YVES-GOMEZEE - WALCOURT	Sophibus SA	788	KMT	99,05%		x	x		x
NA	N06	136d	N1364	FLORENNES - PHILIPPEVILLE - RANCE	Sophibus SA	73.247	KMT	15,79%	x	x			x
NA	N06	138a	N1381	FLORENNES - DOISCHE	Sophibus SA	2.103	KMT	97,12%	x	x			x
NA	N06	138b	N1382	CHARLEROI - FLORENNES	Sophibus SA	200.919	KMT	39,01%	x	x	x		x
NA	N07	1	N2010	JAMBES (Velaine) - SAINT-MARC	Latour Autobus SA/Hanse NV	1.061	KMT	99,68%			x		
NA	N07	3	N2030	NAMUR (La Plante) - NAMUR (Citadelle)	Latour Autobus SA/Hanse NV	2.785	KMT	94,58%	x				
NA	N07	5	N2050	SALZINNES (Hayettes) - BEEZ	Latour Autobus SA/Hanse NV	1.085	KMT	99,70%		x	x		
NA	N07	7	N2070	NAMUR - BOUGE (Sainte-Rita)	Latour Autobus SA/Hanse NV	70.173	KMT	0,00%	x	x	x	x	x
NA	N07	10	N2100	NAMUR - CHATELNEAU	Latour Autobus SA/Hanse NV	4.013	KMT	96,72%				x	

Liste des lots et km sous-traités et des adjudicataires concernés

28.750.478

ANNEXE 2 : Réalisation des missions de l'OTW – Extrait du rapport annuel 2020 de l'OTW (pp. 14-15)

Réalisation des missions de l'OTW

Au budget initial 2020, au sein du Programme 14.03 de la Région wallonne, les missions de service régulier ou déléguées confiées à l'OTW ont été couvertes par diverses interventions financières pour un montant total de 554.605.000 euros.

Au feuillet d'ajustement, eu égard à l'impact de la crise sanitaire sur les missions confiées à l'OTW, certaines interventions financières ont été revues à la baisse pour tenir compte des retards pris au niveau des projets menés par le TEC en tant qu'opérateur interne mais aussi les impacts de la crise sur les missions déléguées couvrant les transports scolaires et PMR. Afin également de compenser l'impact de la crise sanitaire covid-19 sur son équilibre financier, la Région a octroyé à l'OTW une compensation complémentaire de 37.200.000 euros. **Au budget ajusté, le montant total des compensations octroyées à l'OTW s'élevait à 600.664.800 euros.** La croissance entre l'initial et l'ajusté s'explique essentiellement, non seulement, par la compensation complémentaire covid, mais également, par le montant octroyé fin 2020 à l'OTW dans le cadre du plan mobilité et infrastructures pour tous (PIMPT).

Au regard du tableau ci-dessous, **le résultat global relatif à la mission de services réguliers s'élève en 2020 à +2.338.117 euros.** Les compensations financières comptabilisées à hauteur de **453.809.970 euros** ont, par conséquent, permis de couvrir l'incidence financière des coûts occasionnés par les obligations de service public déduction faite de toute incidence financière positive générée au sein du réseau exploité au titre de cette obligation de service public, des recettes tarifaires ou toute autre recette générée lors de l'exécution de cette obligation de service public et in fine, de dégager un bénéfice raisonnable tel que défini au sein Articles budgétaires couvrant la mission d'opérateur interne de l'OTW. **Ce bénéfice représente 0,5% des compensations accordées.**

Les missions déléguées sont, quant à elles, couvertes par des financements spécifiques à leur objet. Ainsi, la mission relative aux projets d'infrastructure a un résultat pour lequel un financement complémentaire sera demandé à la Région lors d'un prochain ajustement budgétaire. Les missions de Transport scolaire, transport de personnes à mobilité réduite (PMR) ainsi que le financement lié au Métro Léger de Charleroi feront, quant à elles, l'objet de remboursements pour un montant total de 530.121 euros.

Dans le respect des dispositions du Règlement (CE) 1370/2007, des accords avec les secteurs concernés et des règles sur les marchés publics, l'OTW est autorisé à développer des activités à caractère commercial, accessoires à ses obligations de service public ou à ses missions déléguées, à la condition que celles-ci atteignent au moins l'équilibre financier. Cette condition est remplie puisque le résultat de ces activités est de +591.286 euros, en ce compris les activités d'intérêt historique.

Enfin, concernant les engagements sociaux et conformément au décret du 3 mars 2011 relatif à la couverture des engagements sociaux de l'OTW, le trop-perçu sur l'année 2020 fera l'objet d'un ajustement en 2021.

Le tableau ci-dessous synthétise les résultats des différentes activités et missions confiées à l'OTW. L'analyse détaillée fait l'objet du reste du présent chapitre. Chaque colonne donne matière à une analyse financière, justifiant, par conséquent, également l'utilisation des compensations et financements octroyés au TEC en 2020 tel que demandé dans les arrêtés de financements de l'OTW.

Comme pour le rapport 2019, la découpe analytique est basée sur le tableau de bord d'exploitation développé par le TEC dans le cadre du précédent Contrat de Service Public 2013-2017, dans l'attente de la maîtrise du Référentiel Analytique Partagé et l'adaptation des systèmes internes.

en euros	OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC : TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS									
	Etablis- sement et fonction- nement du transport régulier	Impact covid	Autoca- ristes	Verdisse- ment de la flotte	Evolution de l'offre	Déve- loppe- ment du numé- rique	Investis- sement d'exploita- tion	Plan de transition	Formation et Sécurité	Projets internes
Ecart produits- charges	-351.429.762	-38.427.495	-1.107.517	-4.098.821	-4.939.961	-1.005.417	-32.741.630		-2.129.324	-1.929.723
Investissements en capital					-61.843		-12.080.695	-1.488.604		-722.462
Somme	-351.429.762	-38.427.495	-1.107.517	-4.098.821	-5.001.804	-1.005.417	-44.822.325	-1.488.604	-2.129.324	-2.652.185
A.B budget initial (CL)	366.279.000	0	0	4.000.000	17.056.000	1.005.000	39.694.000	0	3.355.000	3.576.000
A.B budget 2020 ajusté (CL)	366.035.000	39.074.000	0	4.000.000	8.076.800	1.005.000	44.884.000	1.500.000	2.322.500	2.740.500
Interventions financières 2020 liquidées et comptabilisées sur l'exercice 2020	362.321.521	39.074.000		4.000.000	5.029.935	1.005.000	44.884.000	1.500.000	2.154.461	2.643.549
Pénalités pour inter- ruption de services et production km	-2.331.864									
Ecritures comp- tables spécifiques	-7.510.148									
Interventions finan- cières à liquider en 2020	1.039.517									
Résultat	2.089.263	646.505	-1.107.517	-98.821	28.131	-417	61.675	11.396	25.137	-8.636
Dette (-) / Créance (+) vis-à-vis de la Région			1.107.517					-11.396	-25.137	
Résultat courant	2.089.263	646.505	0	-98.821	28.131	-417	61.675	0	0	-8.636
Résultat non récurrent	188.696	-568.278								
Résultat d'exploita- tion	2.277.959	78.227	0	-98.821	28.131	-417	61.675	0	0	-8.636
Résultat par mis- sion ou activité	2 338 117									

en euros	MISSIONS DÉLÉGUÉES							AUTRES ACTIVITÉS				ENGAGE- MENTS SOCIAUX	TOTAL
	Infrastruc- ture	PIMPT	Tram de Liège	Mé- tro Léger de Charleroi	Gare de Namur	Transports scolaires	PMR	Transports spéciaux	Pres- tations pour la SOWAER	Activités commer- ciales	Musée	Engage- ments sociaux	TOTAL
Ecart produits- charges	-4.182.609		-6.732.112	-8.907.289		-34.518.964	-2.820.432	402.085	258.562	17.702	-87.062	-30.120.290	-524.500.060
Investissements en capital	-9.408.677	-53.724	-874.198		-3.550.000								-28.240.202
Somme	-13.591.285	-53.724	-7.606.310	-8.907.289	-3.550.000	-34.518.964	-2.820.432	402.085	258.562	17.702	-87.062	-30.120.290	-552.740.263
A.B budget initial (CL)	17.000.000	0	14.000.000	9.084.000	3.550.000	40.682.000	4.252.000					31.072.000	554.605.000
A.B budget 2020 ajusté (CL)	17.000.000	16.170.000	14.000.000	9.084.000	3.550.000	37.036.000	3.115.000	0	0	0	0	31.072.000	600.664.800
Interventions financières 2020 liquidées et comptabilisées sur l'exercice 2020	13.520.260	53.724	7.606.310	9.084.000	3.550.000	37.036.000	3.115.000	0	0	0	0	31.072.000	567.649.760
Pénalités pour inter- ruption de services et production km													-2.331.864
Ecritures comp- tables spécifiques													-7.510.148
Interventions finan- cières à liquider en 2020													1.039.517
Résultat	-71.025	0	0	176.711	0	2.517.036	294.568	402.085	258.562	17.702	-87.062	951.710	6.107.002
Dette (-) / Créance (+) vis-à-vis de la Région	71.025			-176.711		-343.520	-9.890					-951.710	-339.822
Résultat courant	0	0	0	0	0	2.173.516	284.678	402.085	258.562	17.702	-87.062	0	5.767.179
Résultat non récurrent						-2.173.516	-284.678						-2.837.776
Résultat d'exploita- tion	0	0	0	0	0	0	0	402.085	258.562	17.702	-87.062	0	2.929.404
Résultat par mis- sion ou activité	0							591.286				0	2.929.404

ANNEXE 3 – Actions et projets mis en œuvre pour réaliser les objectifs stratégiques du contrat de service public 2019/2023 et indicateurs clés – Extrait du rapport annuel d'exécution 2020 de l'OTW (pp. 8-12)

Réalisation des objectifs stratégiques du CSP

Actions et projets mis en œuvre pour réaliser les quatre objectifs stratégiques du CSP :

AMÉLIORATION ET MESURE DE LA QUALITÉ DE SERVICE

Plus que jamais, le TEC travaille à être une entreprise performante, capable de répondre à de nouveaux besoins et de concevoir une offre présentant une réelle valeur ajoutée. Les usagers exigent un haut niveau d'attention et de services, c'est pourquoi **nous visons à améliorer constamment la qualité de notre offre :**

- + La ponctualité, la fiabilité, la fréquence et le temps de déplacement sont les fondamentaux de l'attractivité de l'offre de transport. C'est donc pour le TEC une priorité absolue ;
- + Le client a besoin d'information sur l'ensemble de son parcours de mobilité. En proposant une information contextuelle et des services simples d'accès sur des canaux diversifiés, déjà intégrés dans le quotidien des usagers (réseaux sociaux, app TEC), le TEC permettra à tous de passer de la contrainte au choix ;
- + La mobilité du futur ne doit plus être envisagée comme des services de transport morcelés, mais comme un service global et facilement accessible par tous. C'est le concept « MaaS » (Mobility as a Service) autour duquel les quatre opérateurs du transport public belges se mobilisent ensemble.

Concrètement, malgré la crise Covid-19, le TEC a mené plusieurs chantiers liés à la qualité :

- + Dans le cadre de l'article 33 du CSP (amélioration de la qualité de service des services sous-traités), le TEC a préparé le dispositif de suivi et d'évaluation de la qualité des services sous-traités via une étude de clients mystères ;
- + Collaboration avec l'AOT dans la reprise de l'enquête de satisfaction des clients sur les lignes régulières ;
- + Mise en place d'un partenariat avec BE WAPP pour mener une campagne vers les Communes et les voyageurs sur le thème de la propreté à l'arrêt de bus/tram et métro ;
- + En partenariat avec l'association CaWab, réflexion et plan d'actions sur les points de complexité qu'une personne PMR rencontre lors de son parcours client vis à vis du TEC ;
- + Participation à l'élaboration du nouveau décret sur le Droit des passagers en collaboration avec l'AOT proposé à l'approbation du Gouvernement wallon.

AMÉLIORATION PROGRESSIVE DE L'AGILITÉ DE L'OTW

En vue d'améliorer son agilité en matière d'offre, le TEC a défini en 2020 en collaboration étroite avec l'Autorité Organisatrice du Transport (AOT) un plan de transport construit dans le cadre de la Stratégie Régionale de Mobilité.

L'objectif ? Planifier l'évolution du réseau de transport public pour les années à venir par région et faire évoluer l'offre pour la faire davantage correspondre aux besoins de demain. Cette initiative contribuera à redonner une image dynamique du secteur suite à la baisse de l'attractivité constatée avec la pandémie.

Quatre axes d'actions ont été identifiés d'ici 2023 :

- + création de chaînons manquants en termes d'ossature des réseaux de transport public ;
- + renforcement du niveau de service de lignes existantes ;
- + redéploiement complet de la moitié du réseau TEC (moitié des km produits)
- + création d'un réseau structurant de lignes Express.

Dans tous les cas, la complémentarité avec le réseau ferroviaire est prise en compte. Les projets, réalisés en régie et/ou sous-traités, concernent tous les réseaux – la ville, la campagne et la zone préurbaine – et sont équitablement répartis sur tout le territoire de la Wallonie. Ceux-ci permettront de concrétiser le chemin à suivre vers l'objectif FAST de +1% d'augmentation de la part modale (soit de 4% à 5% à l'échéance intermédiaire de 2023/2024).

Malgré la pandémie, des évolutions majeures et adaptations de l'offre ont été réalisées en 2020 :

- + La création du réseau Express (concept et nouvelles lignes) ;
- + Le déploiement d'offre sur les lignes régulières dans toutes les Directions Territoriales ;
- + Des redéploiements significatifs sur des territoires particuliers : Sud de la Province du Luxembourg, Louvain-La-Neuve, et préparation des redéploiements sur les zones de Gembloux et Liège.

En outre, à la demande de la Région et dans l'urgence, le TEC a renforcé son offre régulière (particulièrement scolaire) par des autocars privés dans le cadre de la crise sanitaire. Il a ainsi démontré sa capacité de réactivité et d'agilité au service de ses clients. Cependant, cette situation d'urgence n'aura pas été sans conséquence sur la charge de travail des équipes.

Le timing de certains projets a dû être adapté par rapport à la feuille de route initiale, notamment en raison de la pandémie et, dans certains cas, des infrastructures plus conséquentes à prévoir.

Mais dans tous les cas, les changements ont été opérés dans le respect du délai de 12 mois imposé par le Contrat de Service Public.

Le détail de ces évolutions est présenté dans le Rapport Annuel 2021.



POURSUITE DE LA DIGITALISATION

Le TEC a, au cours des dernières années, mis en place des améliorations visibles pour ses clients et ses collaborateurs à travers son programme de transformation digitale, GO DIGITAL. La poursuite de ces actions est primordiale pour faire face aux défis importants que représentent les évolutions technologiques pour le secteur de la mobilité.

Évolution de l'info-voyageurs

1. L'app TEC et letec.be

Ces deux outils font partie intégrante de la vie de nos voyageurs.

Lancée en décembre 2018, l'application du TEC, disponible sur l'App Store et le Google Play Store, est devenue incontournable pour tout voyageur empruntant les transports en commun wallons avec plus de 265.000 téléchargements en un an. Comptant désormais 100.000 utilisateurs actifs contre 40.000 le mois de son lancement, l'app TEC a été également la première application d'opérateur de transport belge à faire son entrée sur la boutique applicative de Huawei, le 2^{ème} leader mondial sur le marché des smartphones en décembre 2019. Depuis son lancement, l'app a connu plusieurs mises à jour qui ont permis d'améliorer la recherche d'itinéraire (sélection depuis Map, mémoire des critères de recherche, regroupement d'arrêts,...) et le mode compagnon.

En parallèle, les équipes ont également travaillé à la refonte du site Infotec.be (rebaptisé letec.be) et de l'E-SHOP, pour une nouvelle version améliorant notamment l'ergonomie.

Ce nouveau site officiel letec.be, a été mis à disposition des clients le 29 juin 2020. En plus de son nouveau design, le site du TEC a introduit de nouvelles fonctionnalités :

- + Un compte client unique pour le site, l'E-SHOP et l'application TEC avec, entre autres, une gestion personnalisée des favoris et des notifications ;
- + Un E-SHOP intégré pour une expérience client homogène ;
- + Des informations en temps réel afin de fournir aux clients un aperçu dynamique de l'état du réseau TEC ;
- + Une navigation simplifiée afin de faciliter l'accès au contenu et aux informations du TEC ;
- + Une ergonomie mobile pour offrir une expérience de lecture et de navigation optimale pour les clients, et ce, quel que soit leur appareil (PC, tablettes, smartphones, etc.) ;
- + Une procédure de recrutement en ligne qui permet aux demandeurs d'emploi de postuler aux offres du TEC de manière rapide et simplifiée.

2. Contribution à l'intermodalité des transports publics belges

Le premier planificateur de voyage intégré en Belgique, le Smart Mobility Planner, issu d'une collaboration des quatre opérateurs de transport belges, a été mis à disposition du grand public en mai 2019.

Suite à cette initiative, le TEC continue de participer activement au développement d'initiatives mutualisant les efforts des différents partenaires interopérables, incluant les évolutions de ce planificateur et la digitalisation du nouveau titre de transport Brupass XL.

3. Vente digitale et outils de relation client en préparation pour 2021 et les années suivantes

Le CRM (Customer Relationship Management) est un outil de gestion des relations clients qui permettra de récolter les données de nos clients, en bon accord avec les lois sur la protection des données privées, pour faciliter la détection de tendances et le développement d'actions commerciales plus fines. Les différentes demandes clients seront également traitées de façon optimisée à travers cet outil.

Le marché public pour le développement de cette solution a été attribué fin 2019 et la mission du prestataire a commencé en février 2020. Les premiers ateliers, réunissant pas loin de 35 personnes, se sont déroulés au printemps 2020 à distance. Une première étape consiste à intégrer, dans ce système généralisé, les nombreux outils que nous utilisons actuellement : outil de création, d'envoi et de reporting de newsletters (interne, renouvellements...), outil de gestion des réseaux sociaux...

À l'avenir, d'autres données issues actuellement de différents logiciels (SAP, ATLAS,...) seront également intégrées afin de développer des nouveaux modules comme le Service après-vente, par exemple.

Les premiers modules seront déployés en 2021.

En parallèle, le TEC a également concrétisé une étape importante, en vue de proposer un parcours client simple et rapide grâce à une solution de vente et de validation sur smartphone de titres de transport. Cette solution permettra également de vendre des titres interopérables.

Ainsi, en 2021, le client du TEC se connectera à l'app, achètera et validera ses titres de transport selon une gamme tarifaire correspondant à ses besoins.

4. Outils internes

Après avoir participé à la mise en place d'outils collaboratifs aux côtés de la Direction Informatique (suite Office 365 et notamment l'outil Microsoft Teams), le programme de digitalisation interne réalisera en 2021 un pilote de nouveau portail interne TEC, en prévision d'un marché pour une solution pérenne.

Ce nouveau portail unique sera destiné à tous les collaborateurs de l'organisme, tous métiers confondus (cadres, employés, chauffeurs et techniciens), tout en rencontrant les attentes suivantes :

- + transversal, vecteur de création d'une culture interne décloisonnée ;
- + représentatif de l'identité du TEC ;
- + créateur de valeur pour chaque métier et chaque collaborateur ;
- + intuitif, ne nécessitant pas de formation pour être utilisé par les utilisateurs finaux ;
- + convivial, capable de fidéliser le collaborateur à son utilisation ;
- + évolutif, permettant de débiter avec une première version, à étoffer au fur et à mesure des phases de réalisation du projet et des besoins.

Ce portail interne sera un outil d'information, de communication et de collaboration qui reflétera le processus de digitalisation de l'organisation. Il mettra l'accent sur l'expérience utilisateur : intuitif, adaptable, pratique et fournisseur de valeur ajoutée. En plus d'avoir des dimensions informative et collaborative, il est également attendu qu'il joue le rôle de portail applicatif, permettant l'intégration (simple et/ou plus ou moins complexe) d'applications métiers.



CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RÉGION

Le renouvellement des véhicules est un enjeu essentiel au sein du TEC afin d'atteindre d'une part, les objectifs de mobilité d'évolution de l'offre mentionnés ci-dessus et d'autre part, de contribuer à l'atteinte des objectifs concernant la diminution des émissions de CO₂ au niveau régional (le Contrat de Service Public demande au TEC une réduction de 30% d'ici 2023) et au niveau national (la COP21 prévoit une réduction de 35% des émissions de CO₂ de la Belgique pour 2030).

Le nombre total de véhicules en service est passé de 1.813 fin 2019 à 1.800 au 31 décembre 2020. Ce nombre comprend les 45 motrices du Métro Léger de Charleroi (MLC) et les véhicules qui seront déclassés début 2021 suite à la mise en service de nouveaux autobus. À cette même date, l'âge moyen du parc de véhicules était de 7,8 ans.

Vers une flotte de véhicules plus verte

En 2020, 364 bus hybrides sillonnaient la Wallonie, soit 158 véhicules supplémentaires par rapport à l'année précédente. La mise en circulation progressive de ces véhicules a permis de faire baisser la consommation moyenne de carburant de 12% et d'éviter l'émission de 24.000 tonnes de CO₂.

De plus, 139 nouveaux bus articulés hybrides ont été commandés chez le constructeur Mercedes. 24 d'entre eux ont été livrés à la fin de l'année 2020 du

côté de Nivelles, Liège et Mons. Les prochaines livraisons s'échelonneront début 2021 un peu partout en Wallonie. Ces « Citaro Hybrides » sont composés d'un moteur diesel assisté d'un module hybride compact qui récupère l'énergie lors des freinages ou en décélération. Cette énergie récupérée vient donc en renfort du moteur diesel au démarrage et peut permettre jusqu'à 8,5% d'économie de carburant.



Indicateur	Arbre de CSP	Période de mise à jour des données	Statut à l'avis	2019-10	2020-10 (juin 2020)	2020-10	2020-10 (juin 2020)	Cible 2020	Définition
Taux de satisfaction global	01	annuel	08%	02%	03%	en attente recensement effectué	en attente recensement effectué	75%	Nombre de clients (total à fait et partiel) satisfait sur le nombre de clients total de l'abonnement respectif
N°1 Promoteur Externe	20	annuel	-10	-20	-20	en attente recensement effectué	en attente recensement effectué	+1	- Sur une échelle de 0 à 10, quelle est la probabilité que vous recommandiez les services de l'OTM à une connaissance ou un ami ? 0 = NFI, 1 = promoteur, 10 des détracteurs
Capacité de service									
Taux d'indication de service	01	annuel	non connu	97,00%	99,00%	99,00%	97,00%	99,00%	Taux de réalisation de la production téléphonique des 100 (première en levée et nombre de personnes) par rapport à l'offre théorique (277%)
Taux de complétude de l'information en temps réel	24	annuel	non connu					non 100%	Taux de passages aux bénéficiaires d'une estimation de l'information en temps réel / nombre de passages en temps réel (24)
Personnalité au client	03	annuel	non connu					inférieur ou 5000	Nombre de clients avec une adresse téléphonique à 00 contacts et un statut inférieure à 100 contacts sur le nombre total de clients primo (20)
Taux de conformité des données de géolocalisation	03	annuel	non connu					non 100%	Taux de conformité des données de géolocalisation des utilisateurs (y compris les utilisateurs optés par les sous-traitants) en 10
Niveau de mise en œuvre des modifications de services	08	annuel	sans objet	0 mois	-12 mois	-12 mois	+12 mois	moins 12 mois	Nombre moyen de mois entre la décision de modification d'un service et sa mise en œuvre (permis par l'impact sur le délai de mise en œuvre)
Niveau de mise en œuvre des nouveaux services	08	annuel	sans objet	0 mois	-12 mois	-12 mois	+12 mois	moins 12 mois	Nombre moyen de mois entre la demande d'un nouveau service et sa mise en œuvre (permis par les tests en charge)
Accessibilité des services									
Disponibilité de l'information en temps réel (page d'accueil)	24	annuel	non				non	non	Accessibilité de l'information en temps réel des informations en temps réel
Disponibilité de l'agent du bureau (intégration Mobility ou à service)	24	annuel	non				non	non	Accessibilité de l'information en temps réel
Continuité de la clientèle	20	annuel	50%	50%	50%		50%	75%	Nombre de clients connus par l'OTM / nombre d'agents total sur un an
Indicateur CSAT (Satisfaction Négative)	03	annuel	0,12	En moyenne	En moyenne		0,47	50%	Indicateur CSAT (Satisfaction Négative) en charge (10)
Dépassements du délai de mise en œuvre d'une modification de service	08	annuel	sans objet	0	0	0	0	0	Nombre de dépassements du délai maximal de 12 mois entre la décision de modification d'un service et sa mise en œuvre
Dépassements du délai de mise en œuvre d'un nouveau service	08	annuel	sans objet	0	0	0	0	0	Nombre de dépassements du délai maximal de 12 mois entre la demande d'un nouveau service et sa mise en œuvre
Profil de résultats									
Taux de travail continu	20	annuel	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	non significatif	2%	Taux de travail continu
Taux de travail continu	03	annuel	non connu	0%	0,00%	en attente recensement effectué	en attente recensement effectué	2%	Taux d'urgence externe
Taux de clients continus	03	annuel	0,00%	0,00%	0,00%	en attente recensement effectué	en attente recensement effectué	1%	Taux de clients continus
Continuité de l'offre d'affaires	20	annuel	sans objet	0,00%	0,00%	-1,00%	-1,00%	moins	Taux de continuité de l'offre d'affaires (première de trafic et annulée)
Projet de résultats - Réponse (Satisfaction client)									
Open Data	24	annuel	sans objet				si pour les données business critiques	moins	Nombre de commissions annuelles (en open data) à l'adresse des données des fournisseurs, des informations en temps réel et de l'agent de distribution
Niveau de satisfaction de l'information en temps réel	24	annuel	75%	80%	80%	en attente recensement effectué	en attente recensement effectué	80%	Nombre de clients (total à fait et partiel) satisfait de l'information en temps réel sur le nombre de clients total de l'abonnement respectif
Pour des services via les canaux digitaux	24	annuel	8%	8,5%	12,00%	10,00%	0,7%	20%	Pour des services via les canaux digitaux en chiffre d'affaires (en euros)
Niveau de satisfaction de la relation client (réponse agitée)	03	annuel	0,0%		0,0%	en attente recensement effectué	en attente recensement effectué	75%	Nombre de clients (total à fait et partiel) satisfait à l'égard de la réponse agitée sur le nombre de clients total de l'abonnement respectif
Niveau de satisfaction de la relation client (sans réponse)	03	annuel	70%		75%	en attente recensement effectué	en attente recensement effectué	75%	Nombre de clients (total à fait et partiel) satisfait à l'égard des délais de réponse sur le nombre de clients total de l'abonnement respectif
Nombre de dépassements du délai maximal de réponse	20	annuel	sans objet	2000	4100	710	4100	0	Nombre de dépassements du délai maximal de 12 mois entre la décision d'une réponse et sa mise en œuvre (permis par l'impact sur le délai de mise en œuvre)
Accessibilité PMS	20	annuel	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	Nombre de clients avec une adresse PMS
Accessibilité des lignes aux Personnes à Mobilité Réduite	20	annuel	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	Nombre de lignes accessibles aux PMS
Accès à l'information	20	annuel	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	Nombre de clients avec une adresse PMS
Point de contact (Satisfaction client)	20	annuel	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	Nombre de clients avec une adresse PMS
Projet de résultats - Réponse (Satisfaction client)	20	annuel	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	Nombre de clients avec une adresse PMS

[illegible]

ANNEXE 4 – Liste des lignes essentielles par bassin de mobilité

Bassin de mobilité	Dépôt	Priorité	N°	Libellé
Brabant Wallon	Jodoigne	1	R1	Jodoigne-LLN-Ottignies
Brabant Wallon	Jodoigne	2	23	Jodoigne-Wavre
Brabant Wallon	Jodoigne	3	18	Jodoigne-Leuven
Brabant Wallon	Chastre	1	20	Ottignies-LLN-Wavre
Brabant Wallon	Chastre	2	148	Gembloux-Landen
Brabant Wallon	Baulers	1	19	Nivelles-Ottignies
Brabant Wallon	Baulers	2	20	Ottignies-LLN-Wavre
Brabant Wallon	Baulers	3	36	Braine-L'Alleud-Wavre
Brabant Wallon	Baulers	4	65	Braine Lecomte-Braine l'Alleud/Nivelles
Brabant Wallon	Baulers	5	R4	Nivelles-LLN
Charleroi	Anderlues (ferré)	1	M1 M2	Anderlues - Charleroi
Charleroi	Anderlues (bus)	1	91	Chapelle-les-Herlaimont - Anderlues - Montigny-le-Tilleul
Charleroi	Jumet (ferré)	1	M3	Gosselies - Charleroi
Charleroi	Jumet (ferré)	1	M4	Gilly - Charleroi
Charleroi	Jumet (bus)	1	A	Charleroi - Aéroport
Charleroi	Jumet (bus)	2	1-3	Montigny-le-Tilleul - Charleroi - Montignies-sur-Sambre
Charleroi	Jumet (bus)	3	71	Marchienne - Mont/Marchienne - Charleroi
Charleroi	Nalennes	1	52	Nalennes - Charleroi
Charleroi	Nalennes	2	75-77	Thuillies - montigny-le-Tilleul - Marchienne
Charleroi	Genson	1	1-3	Montigny-le-Tilleul - Charleroi - Montignies-sur-Sambre
Charleroi	Genson	2	18	Châtelet - Charleroi - Jumet
Charleroi	Genson	3	155-156	Anvelais - Taminies - Châtelet - Gilly
Hainaut	Mons & Casteau	1	7	Mons - Quaregnon - Saint Ghislain - Dour - Quiévrain
Hainaut	Mons & Casteau	2	9	Mons - Quaregnon - Boussu Bois - Dour
Hainaut	Mons & Casteau	3	22	Mons - Saint Symphorien - Bray - Waudrez - Binche
Hainaut	Eugies & Roisin	1	2	Mons - Cuesmes - Frameries - Wasmes - Dour
Hainaut	Eugies & Roisin	2	1	Mons - Cuesmes - Frameries - Wasmes - Saint Ghislain
Hainaut	Eugies & Roisin	3	4	Wasmes - Quaregnon - Baudour
Hainaut	Eugies & Roisin	4	78	Saint Ghislain - Pommeroeul - Bleton - Péruwelz
Hainaut	Eugies & Roisin	5	96	Mons - Frameries - Genly - Aulnois
Hainaut	La Louvière & Houdeng	1	82	Trazegnies - Chapelle - Morlanwelz - La Louvière - Maurage - Mons
Hainaut	La Louvière & Houdeng	2	136	La Hestre - La Louvière - Binche - Anderlues
Hainaut	La Louvière & Houdeng	3	30	Anderlues - La Louvière - Strépy Bracquegnies - Thieu
Hainaut	La Louvière & Houdeng	4	134	Jolimont - La Louvière - Houdeng Goegnies - Le Roeulx
Hainaut	Tournai & Mouscron	1	2	Tournai - Pecq - Néchin - Dottignies - Mouscron
Hainaut	Tournai & Mouscron	2	1	Tournai - Templeuve - Néchin - Herseaux - Mouscron
Hainaut	Tournai & Mouscron	3	K	Tournai City / Froyennes - Tournai - Kain
Hainaut	Tournai & Mouscron	4	491	Tournai - Vaulx - Mortagne - Wiers - Péruwelz
Liège Verviers	Robermont	1	48	Opéra - Guillemins - Sart-Tilman Université - CHU
Liège Verviers	Robermont	2	12	Liège - Ans - Loncin - Awans

Bassin de mobilité	Dépôt	Priorité	N°	Libellé
Liège Verviers	Robertmont	3	7	Cathédrale - Herstal - Vivegnis - Oupeye - Hermée
Liège Verviers	Jemeppe	1	2	Liège - Tilleur - Seraing - Boncelles - Sart-Tilman
Liège Verviers	Jemeppe	2	3	Liège - Tilleur - Jemeppe - Flemalle - Trixhes
Liège Verviers	Jemeppe	3	32	Flemalle - Jemeppe - Seraing - Boncelles - CHU
Liège Verviers	Stembert	1	706	Champs des Oiseaux - G Centrale - PI Verte - Heusy
Liège Verviers	Stembert	2	702	Stembert - PI Verte - Harmonie - Dison - Rechain
Liège Verviers	Stembert	3	701	Renoupré - Harmonie - Ensival - Pepinster
Liège Verviers	Rocourt	1	71	St-Lambert - Citadelle - Vottem - Milmort
Liège Verviers	Rocourt	2	70	St-Lambert - Rocourt - Liers - Slins
Liège Verviers	Oreye	1	75	Liège - Ans - Hognoul - Oreye
Liège Verviers	Oreye	2	175	Liège - Ans - Alleur - Othée - Oreye
Liège Verviers	Oreye	3	88	Liège - Glain - Ans - Alleur - Lantin
Liège Verviers	Omal & Wanze & Verlaine	1	83	Liège - Bierset - Hannut
Liège Verviers	Omal & Wanze & Verlaine	2	84	Liège - Momalle - Waremmes
Liège Verviers	Omal & Wanze & Verlaine	3	88	Liège - Bierset - Stockay - Amay - Huy
Liège Verviers	Bassenge	1	76	Liège- Herstal- Hermée - Bassenge - Roclenge/Emael
Liège Verviers	Eupen	1	14	Eupen - Eynatten - Aachen
Liège Verviers	Eupen	2	725	Verviers - Eupen - Bellmerin
Liège Verviers	Eupen	3	622	Eupen - Welkenraedt
Liège Verviers	Warzée	1	90	Liège-Ougrée-Boncelles-Anthisnes-Ouffet-Warzée
Liège Verviers	Warzée	2	94	Liège-Ougrée-Boncelles-Neuville-Tinlot-Warzée
Luxembourg	Arlon & Stockem	1	16	Virton - Athus - Arlon
Luxembourg	Arlon & Stockem	2	21	Battincourt - Athus - Arlon
Luxembourg	Arlon & Stockem	3	19	Virton - Arlon
Luxembourg	Arlon & Stockem	4	20	Châtillon - Rachecourt - Arlon
Luxembourg	Florenville	1	155b	Saint-Mard - Virton - Marbehan
Luxembourg	Florenville	2	165ab	Florenville - Virton - Saint-Mard
Luxembourg	Florenville	3	22	Florenville - Arlon
Luxembourg	Florenville	4	22/2	Florenville - Marbehan
Luxembourg	Amberloup & Houffalize	1	88	Bastogne - Namur (express)
Luxembourg	Amberloup & Houffalize	2	89	Bastogne - Houffalize - Gouvy - Vielsalm
Luxembourg	Amberloup & Houffalize	3	1	Marche-en-Famenne - Bastogne
Luxembourg	Menuchenet & St-Hubert	1	8	Bouillon - Libramont
Luxembourg	Menuchenet & St-Hubert	2	162b	Libramont - Jemelle
Luxembourg	Marloie & Manhay	1	424	Rochefort - Marche
Luxembourg	Marloie & Manhay	2	11/2	Marloie - Melreux
Namur	Salzinnes	1	A	Belgrade - Jambes - Erpent
Namur	Salzinnes	2	5	Salzinnes (Hayettes) - Beez
Namur	Onoz	1	23	Namur - Spy - Onoz - Velaine
Namur	Mehaigne & Forville	1	82	Namur - Jodoigne (Express)
Namur	Fooz & Ermeton & Bause	1	4	Namur - Mont-Godinne CHU
Namur	Fooz & Ermeton & Bause	2	6	Namur - Mettet
Namur	Florenne	1	138b	Charleroi - Florennes
Namur	Mariembourg	1	56	Namur - Couvin (Express)
Namur	Dinant	1	433	Namur - Mont/Dinant
Namur	Havelange & Ohey	1	126a	Huy - Havelange
Namur	Wellin	1	29	Jemelle - Wellin - Grupont
Namur	Andenne	1	12	Namur - Huy

ANNEXE 5 - Suivi des principales échéances liées à la mise en œuvre des obligations du contrat de service public 2019/2023 - état des lieux au 31/12/2020

Échéance	Objet	Fait/en cours/à supprimer	Récurrence éventuelle	Article	Commentaires
M+3	Présentation par l'OTW au Ministre d'un plan de transition, intégré au Plan d'entreprise	Fait		Art. 53 i)	Ce plan fait partie intégrante du plan d'entreprise qui a été validé par le Conseil d'Administration de l'OTW début 2020
M+3	Désignation d'un change manager	A supprimer		Art. 53 ii)	En attente d'une décision du Gouvernement Wallon
M+3	Mise en place des organes de gouvernance et adoption de leur ROI	En cours		Art. 57	ROI du Conseil d'administration : approuvé par le CA du 14/11/2018 ROI du Comité Exécutif et des Commissions fonctionnelles : approuvé par Comité Exécutif du 15/07/2018 ROI du Comité de Direction : Nouveaux membres du Comité de Direction arrivés en avril 21
M+6	Amélioration par l'OTW du processus de fiabilisation des données de géolocalisation des véhicules et du taux de remontée des informations – atteinte du 1er objectif à 95%	En cours	En continu	Art. 33	En cours. Un développement IT est en cours de réalisation (MEC, WEL) dans le cadre d'un plan d'évolution ambitieux de la plate-forme embarquée dans le matériel roulant. Sensibilisation des conducteurs sur le recalage manuel.
M+6	Mise à disposition d'une application d'information des voyageurs en temps réel par l'OTW	Fait		Art. 24	L'App TEC compte 100.000 utilisateurs et a été renforcée par la page Facebook du TEC qui diffuse des informations en temps réel sur les événements majeurs.
M+6	Résultats de l'étude de satisfaction 2019 menée par l'OTW, avec	Fait		Art. 15	Résultats de l'enquête présentés à la réunion du Comité de suivi du CSP du 30/09/2019

	l'implication de l'AOT				
M+6	Lancement de l'étude sur le transport scolaire par la Région en collaboration active avec l'OTW	Fait		Art. 43	Avis de marché lancé en juin 2020 Marché attribué à Sia en janvier 2021
M+6	Photographie complète de la structure des coûts d'exploitation et modèles de structures des coûts par activité	Fait		Art. 60	L'exécution de la mission par E&Y s'est déroulée en 2020 (sur base des données 2018) Actualisation en cours par OTW (sur base des données 2019)
M+6	Plan de formation et de sécurité du personnel d'exploitation à soumettre au Gouvernement Wallon	Fait		Art. 35	Le plan est prêt et pourra être présenté au prochain Comité de suivi. Le plan a été adopté par le Gouvernement Wallon le 23 avril 2020.
M+7	Adoption du Plan d'Entreprise L'OTW s'engage à mettre à jour le Plan d'entreprise sur base annuelle, en parallèle du cycle budgétaire et du suivi annuel de la mise en œuvre du Contrat.	Fait	Mise à jour annuelle	Art. 59	Première mise à jour prévue début 2021 Passé au Comex du mois de mai 2021.
30 juin 2019	Adoption par le Conseil d'Administration des flux décisionnels et de contrôle ainsi que des niveaux de délégation	Fait		Art. 57	Approuvé par le Conseil d'Administration en décembre 2018
Août 2019 au plus tard	Finalisation par l'OTW du processus de mise en concurrence des services réguliers sous-traités, avec répercussion des objectifs qualitatifs fixés par le contrat	Fait		Art. 36	Le processus est en production depuis le 1 ^{er} août 2019. Un chapitre qualité a été intégré dans le cahier des charges.
M+9	Remise par l'OTW d'un plan décrivant le planning de déploiement de l'accessibilité aux services et à l'information pour les PMR, en	Fait		Art. 29	Présenté au Comité de suivi en juin 2020. Intégré au plan pluriannuel d'investissement du Comité de suivi de février 2021. Gouvernance et monitoring présenté au Comité de suivi de juin 2021.

	concordance avec le budget alloué				
Septembre 2019	Proposition tarifaire par l'OTW. Possibilité d'acheter des abonnements de 4 mois. L'OTW veillera à poursuivre jusqu'à l'échéance du contrat l'intégration des tarifs avec les autres opérateurs des transports et à prévoir les modalités de remboursement aux clients. Poursuite des mesures de gratuité	Fait	<i>Réurrence Annuelle</i>	Art. 21	Abonnement 4 mois : seulement pour les 12-17 et les 18-24 ans. Pas de progrès en matière d'intégration tarifaire et de remboursement clients Evolution des tarifs au 01/09/2020 pour intégration gratuité progressive
Septembre 2019	Proposition par l'OTW au Gouvernement wallon d'un Plan de transport détaillé valable au 31 décembre. Ce plan inclut également un plan de priorisation de l'allocation du personnel par dépôt.	Fait	<i>Mise à jour annuelle</i>	Art. 26	Le plan conforme au prescrit du CSP est présenté au CS de septembre 2020. Approuvé par le gouvernement en annexe de l'arrêté de financement le 25 février 2021.
M+12	Evaluation par l'OTW du cadre législatif relatif aux amendes et proposition de révision	En cours		Art. 21	Un projet de décret et d'arrêté est en cours de finalisation.
M + 12	Plan détaillant les mesures à mettre en œuvre pour accroître la flexibilité du temps de travail dans l'objectif de remplir les missions de service public avec la plus grande efficience	A supprimer		Art 35 i)	Rappelé en Comité de suivi de septembre 2019, ce point est en retard d'exécution
31 décembre 2019 au plus	Mise en œuvre du nouvel organigramme en directions transversales et territoriales	Fait		Art. 53 iii)	Réalisé : mise en place des directions territoriales et transversales au Conseil d'administration de décembre 2018.

tard					
Jusqu' au 31/12 /2019	Fin de la période transitoire dans l'attente de l'opérationnalisation progressive de l'AOT	Fait		Art. 16	L'AOT est pleinement opérationnelle au 31/12/2019 Les processus internes et conjoints sont en cours de cartographie.
1 ^{er} janvier 2020 au plus tard	Elaboration par l'OTW d'une liste budgétée des actions les plus pertinentes à mener dans les années à venir en matière d'accessibilité pour les PMR, en concertation avec le secteur	Fait		Art. 29	Cette liste est contenue dans le plan accessibilité précité
M +18	Mise en place par l'OTW d'un point de contact via les différents canaux de communication dans une logique de guichet unique permettant la gestion de l'ensemble des réclamations	Fait		Art. 25	La doctrine est uniformisée sur l'ensemble de la Wallonie. De nouvelles procédures de gestion des réclamations ont été mises en œuvre. La situation est présentée en annexe au rapport OTW d'exécution du CSP 2019 présenté au GW et au PW. Le module « réclamation » de l'outil CRM est actif depuis le 7 juin 2021.
M + 18	Finalisation de l'étude sur le transport scolaire	En cours		Art. 43	Les résultats de l'étude sont attendus pour mi-2021.
M + 18	Lancement de l'étude sur le transport spécialisé PMR par la Région en collaboration active avec l'OTW	En cours		Art. 46	Une note préparatoire est soumise au CS de septembre 2020. Mise à jour de la note au Comité de suivi du 23 février 2021. Résultats de la première étape pilotée par la CRM au prochain Comité de suivi du 29 juin 2021.
M+24	Proposition de réforme tarifaire par l'OTW en concertation avec l'AOT : structure dynamique et innovante, en phase avec l'évolution de l'offre de transport, en vue de l'intégration MaaS et prenant en compte l'évolution socio-démographique			Art. 21	Etude initiale avec ambition OTW de mise en œuvre en février 2021. Proposition de levier BBZ.

M+24	Positionnement de la Région sur base des résultats de l'étude sur le transport scolaire			Art. 43	En attente des résultats de l'étude.
1 ^{er} janvier 2021 au plus tard	Equiper de rampes d'accès dans 100% des bus pour les personnes à mobilité réduite	En cours		Art. 29	En attente info OTW pour échéance d'équipement total de la flotte. Tout nouveau bus est équipé.
Début 2021	Evaluation externe intermédiaire	A supprimer		Art. 13	Marché à lancer.
M+30	Finalisation de l'étude sur le transport spécialisé PMR			Art. 46	
M+36	Positionnement de la Région sur base des résultats de l'étude sur le transport spécialisé PMR			Art. 46	
31 décembre 2021	Finalisation de l'harmonisation des pratiques RH	En cours		Art. 53 iv)	Processus prioritaire BPO (paie) Processus de recrutement harmonisé finalisé (Comex du mois d'avril 2021)
31 décembre 2021	Finalisation de l'intégration des services et fonctions de support	En cours		Art. 53 v)	Centres de services partagés actifs (finance, RH et IT)

Mi-2022	Evaluation finale par AOT en vue de l'examen du fonctionnement et de l'état des services publics de transport de voyageurs.			Art. 13	
Mi-2022	Evaluation finale externe lancée par le Gouvernement wallon. Cette évaluation porte sur l'ensemble des composantes du Contrat mais également sur l'influence des facteurs et des conditions externes qui ont pu avoir une incidence sur sa réalisation.			Art. 13	
2023 (échéance du Contrat)	Finalisation complète du processus de réorganisation interne conformément au Plan de transition de l'OTW (en ce inclus l'intégration et l'harmonisation des différents systèmes d'information existants, l'harmonisation des politiques de gestion des ressources humaines et de l'ensemble des processus de support)			Art. 53	
2023 (échéance du Contrat)	Révision des processus de travail OTW			Art. 53	
2023 (échéance du Contrat)	Réalisation complète par l'OTW de la démarche de digitalisation et du développement d'outils tels que définis dans sa stratégie digitale reprise dans son Plan d'entreprise			Art. 24 et 55	

Annexe 6 – Rapport annuel 2020 de l’OTW

Le rapport annuel 2020 de l’OTW peut être téléchargé à l’adresse suivante : [TEC - Rapport d'activités 2020 \(letec.be\)](https://www.letec.be/fr/TEC-Rapport-d-activites-2020)

ANNEXE 7 – Impact COVID – extrait du rapport d'exécution de l'OTW

2. Impact de la crise sanitaire covid-19

Lors du premier feuillet d'ajustement de la Région wallonne, lorsqu'il a été demandé à l'OTW d'évaluer les incidences de la crise covid sur sa mission de services réguliers, il a été tenu compte non seulement de ces impacts sur sa mission de services réguliers mais également des impacts en termes de ralentissement sur les projets internes et GRH et sécurité. Ces derniers impacts faisaient suite au retard pris au niveau des formations et des recrutements ainsi qu'au ralentissement enregistré au niveau de certains projets étant donné le confinement et la poursuite des activités à distance (télétravail).

Ainsi, à l'issue du feuillet d'ajustement de la Région wallonne, le TEC s'est vu octroyer une compensation complémentaire de 37.206.000 euros pour l'établissement et le fonctionnement des services publics de transport réguliers de voyageurs afin de compenser l'impact de la crise sanitaire covid-19 sur son équilibre financier.

Etant donné les spécificités de technique budgétaire mises en œuvre dans les estimations de surcoûts covid de l'OTW lors de l'ajustement budgétaire de 2020, le Ministre de la Mobilité a, ensuite, également autorisé, dans le respect du montant total engagé au sein de l'AB 41.08, l'apport des montants non utilisés pour les projets internes (835.500 euros) et les plans de formation et sécurité (1.032.500 euros) au financement complémentaire accordé par le Gouvernement à l'OTW pour porter la compensation covid à 39.074.000 euros. Ce montant correspondait ainsi aux besoins covid exprimés par l'OTW lors de l'ajustement budgétaire.

Comme le présente le tableau ci-dessous, l'impact de la crise sanitaire sur l'équilibre financier de l'OTW dans le cadre de l'exécution de sa mission d'opérateur interne a atteint -38.995.773 euros à fin 2020.

	IMPACT FINANCIER COVID	RÉEL 2020
	Chiffre d'affaires	-38.991.609 €
	Autres produits d'exploitation	-888.102 €
	Total produits d'exploitation	-39.879.711 €
	Matières	12.508 €
	Gasoil	-1.478.689 €
	Electricité de traction	-42.940 €
	Entretiens et réparations	485.378 €
	Autres services et biens divers	1.638.371 €
	Autres charges d'exploitation	-20.000 €
	Intérimaires	2.480.699 €
	Salariés	-2.131.046 €
	Exploitants Lignes publiques	-2.396.498 €
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	-1.452.216 €
	Coûts des conventions transactionnelles (LP)	568.278 €
	IMPACT FINANCIER COVID (=ECART PRODUITS-CHARGES)	-38.995.773 €
AB 41.08	Compensation complémentaire Covid	39.074.000 €
	RÉSULTAT	78.227 €

Au niveau des produits, la perte de chiffre d'affaires s'est élevée à -38.991.609 euros. La suspension de la vente des billets à bord des bus, la diminution des ventes des abonnements multi-périodes et la baisse de fréquentation justifient essentiellement ce constat. Concernant les autres produits d'exploitation, ceux-ci enregistrent, suite à la crise, des pertes de recettes sur les duplicatas d'abonnement, la vente de cartes Mobib ou encore les amendes administratives.

Au niveau des dépenses, le passage à l'horaire de vacances scolaires entre mi-mars et mi-juin justifie des économies au niveau des charges d'exploitation telles que le gasoil, l'électricité de traction, les exploitants sur lignes publiques et la masse salariale des salariés, ce dernier poste ayant été également impacté par l'absentéisme. Des économies sur les dépenses liées aux transports de fonds, formations, frais de recrutement, de déplacement ou encore de réunions sont également intégrées dans le calcul de l'impact tout comme des économies sur les commissions aux tiers. A contrario, les dépenses liées à la désinfection du matériel et l'achat de fournitures de prévention justifient, quant à elles, des surcoûts au niveau des postes budgétaires liés au personnel, aux intérimaires ou aux autres services et biens divers. Enfin, malgré le passage en horaire de vacances scolaires mentionné ci-dessus, le poste «salariés» a également enregistré des prestations supplémentaires à l'offre de référence et liées aux renforts sur certaines lignes (hôpitaux ...) pendant le premier confinement.

Au niveau des charges non-récurrentes, celles-ci sont impactées par le coût des conventions transactionnelles signées avec les exploitants privés dans le cadre de la suspension des services réguliers pendant la pandémie.

La compensation de 39.074.000 euros a, par conséquent, tout à fait rencontré son objectif en permettant à l'OTW de couvrir l'impact financier de la crise sanitaire sur son fonctionnement.

3. Renforcement de la capacité des services publics de transport régulier de voyageurs suite à la crise sanitaire

En application de la décision du Comité de concertation du 23 octobre 2020, et notamment le fait que « chaque autorité doit veiller, dans le cadre de ses compétences, à ce que la capacité des transports en commun soit optimisée » afin d'éviter une charge trop importante dans les véhicules lors des pics de contamination, le Gouvernement wallon a chargé, lors de sa séance du 28 octobre 2020, l'Opérateur de Transport de Wallonie de lancer un ou plusieurs marchés publics de services afin de couvrir les services de renforcement de certains parcours de lignes régulières par des autocars privés pour augmenter l'offre de transport.

Le budget initial 2021 a intégré une augmentation d'engagement et de liquidation de 10.000.000 euros à cet effet pour permettre la prise en charge par l'OTW du recours à des renforts d'autobus et d'autocars privés pendant les heures de pointe et ce, jusqu'au 30 juin 2021 (avec effet rétroactif au 1er novembre 2020).

En 2020, le coût de ces renforts par des autocaristes privés s'est élevé à 1.107.517 euros répartis, entre les Directions territoriales, comme suit :

	Hainaut	Namur-Luxembourg	Liège-Verviers	Brabant wallon	Charleroi	TOTAL
Renfort autocaristes 2020	88.263 €	365.489 €	384.670 €	101.676 €	167.418 €	1.107.517 €